

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

**COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LOISIR**

PAR

PIERRE VIGEANT

**LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIRS: UN CAS PRÉCIS
D'UTILISATION DU LOISIR COMME MOYEN D'ACTION SOCIALE.**

JANVIER 1997

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

Les Centres communautaires de loisirs: un cas précis d'utilisation du loisir comme moyen d'action sociale.

Les Centres communautaires de loisirs, principalement par la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs (FQCCL), proclament l'aspect communautaire de leurs interventions en loisir. On retrouve toutefois peu de mention et de reconnaissance de cette intervention dans les courants de l'organisation communautaire. L'objectif de cette présentation vise à qualifier l'intervention communautaire des centres communautaires de loisirs par l'étude d'un cas précis: le Centre Communautaire St-Pierre et de répondre à notre hypothèse que l'action des centres consiste à utiliser le loisir comme moyen d'action communautaire et qu'il existe des spécificités à l'utilisation du loisir. Après une revue de littérature permettant de définir l'organisation communautaire, nous adaptons la classification de Doucet et Favreau reprenant les trois stratégies d'intervention en organisation communautaire. Nous nous attardons par la suite à décrire le Centre Communautaire St-Pierre pour finalement démontrer notre hypothèse en identifiant et regroupant les spécificités dans une stratégie de loisir communautaire. La consultation des archives du Centre Communautaire St-Pierre et des entrevues avec des acteurs présents depuis l'ouverture de ce dernier ont permis de classifier plusieurs données que nous présentons par la suite. L'analyse du développement du Centre Communautaire St-Pierre nous amène à le considérer comme un centre communautaire de loisirs répondant aux critères spécifiques d'utilisation du loisir à des fins communautaires. Un positionnement dans la classification basée sur Doucet et Favreau nous font retenir le développement communautaire et le planning social comme les principales stratégies d'intervention auxquelles nous ajoutons des éléments du loisir communautaire pour représenter les dualités vécues par le Centre Communautaire St-Pierre.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE TITRE	
RÉSUMÉ.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	viii
REMERCIEMENTS.....	ix
INTRODUCTION.....	1
La position sociale des Centres.....	2
Quelques éléments historiques.....	3
1960-1967: Les années d'émergence.....	4
1968-1972: Les années de rêve.....	5
1973-1976: Les années d'ancrage.....	6
1977-1981: Les années d'enracinement.....	6
Et le loisir dans tout cela.....	7
Le loisir communautaire.....	9
L'objet de cette étude.....	10
CHAPITRE 1. PROBLÉMATIQUE ET CADRE D'ANALYSE.....	13
1.1 Problématique.....	13
1.2 Hypothèse.....	15
1.3 Concepts d'organisation communautaire.....	16
1.3.1 Le cadre de Doucet et Favreau.....	17
1.3.1.1 Définition.....	18
1.3.1.2 Modèles d'intervention.....	20
1.3.2 Le cadre conceptuel de Doré.....	24
1.3.2.1 L'organisation communautaire comme pratique sociale.....	24
1.3.2.2 L'organisation communautaire comme méthode d'intervention.....	25
1.3.2.3 L'organisation communautaire comme modèle normatif.....	26
1.3.3 Le concept municipal du développement communautaire.....	27
1.3.4 La prise en charge par le milieu.....	31
1.3.5 En conclusion.....	32
CHAPITRE 2. HYPOTHÈSE ET CADRE D'ANALYSE.....	34
2.1 L'organisation communautaire et les centres de loisirs.....	34
2.1.1 Action collective de résolution de problèmes sociaux.....	36

2.1.2 L'importance de la fête.....	36
2.1.3 Intervention multi-communautaire.....	37
2.2 Les stratégies d'intervention.....	38
2.2.1 Le développement local.....	39
2.2.2 Le planning social.....	39
2.2.3 L'action sociale.....	40
2.3 Les variables de caractérisation.....	40
2.3.1 Finalité de l'action communautaire.....	41
2.3.2 Postulat sur la structure et la problématique.....	46
2.3.3 Stratégie de changement.....	47
2.3.4 Tactiques et techniques de changement.....	48
2.3.5 Rôles du praticien.....	48
2.3.6 Moyens assurant le changement.....	49
2.3.7 Attitude face à la structure de pouvoir.....	49
2.3.8 Relation système-client.....	50
2.3.9 Postulats relatifs aux divers intérêts des sous-groupes.....	51
2.3.10 Conception et rôle de la population cliente.....	51
2.3.11 Formes d'organisations proposées.....	52
2.3.12 Référence à des droits.....	52
2.4 Méthodologie et instruments de recherche.....	53
2.4.1 Méthode retenue.....	53
2.4.1.1 Consultation de la documentation du Centre.....	54
2.4.1.2 Les entrevues.....	55
2.4.1.3 Autres documents consultés.....	55
2.5 Question de recherche.....	56
 CHAPITRE 3. LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE.....	58
3.1 Mise sur pied du Centre Communautaire St-Pierre.....	59
3.1.1 Variables antérieures.....	60
3.1.1.1 Les loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville.....	61
3.1.1.2 L'AFÉAS.....	61
3.1.2 Variables contextuelles.....	62
3.1.2.1 Programme d'Amélioration du Quartier.....	63
3.1.2.2 Livre blanc sur le loisir.....	65
3.1.3 Portrait démographique de la population.....	68
3.1.4 Conception du loisir de la ville de Drummondville....	70
3.1.5 Construction du centre communautaire.....	72
3.2 La gestion du Centre Communautaire St-Pierre.....	72
3.2.1 Les structures.....	73
3.2.2 Le financement.....	74

3.2.3 Processus de planification.....	77
3.2.4 Les acteurs.....	79
3.2.4.1 La Ville de Drummondville.....	79
3.2.4.2 La Fabrique St-Pierre et Paul.....	81
3.2.4.3 Les organismes du milieu.....	83
3.2.4.4 Les employés du Centre.....	84
3.2.4.5 Le Conseil d'administration.....	85
3.3 Le rayonnement et la reconnaissance du Centre.....	86
3.3.1 Caractéristiques de la communauté.....	86
3.3.2 La place des bénévoles.....	90
3.3.3 Clientèles rejoindes.....	92
3.3.4 Les relations avec les organismes.....	94
3.4 L'implication.....	96
3.4.1 Les rapports avec les usagers.....	96
3.4.2 Les rapports avec les animateurs.....	97
3.5 La mission du Centre.....	98
3.5.1 Les orientations.....	99
3.5.1.1 Protocole avec la Ville de Drummondville.....	99
3.5.1.2 La vocation du Centre Communautaire.....	101
3.5.1.3 Les règlements généraux.....	101
3.6 L'action sociale.....	103
 CHAPITRE 4. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	105
4.1 Finalité de l'action.....	110
4.2 Postulat sur la structure et la problématique.....	111
4.3 Stratégie de changement.....	112
4.4 Tactiques et techniques de changement.....	114
4.5 Le rôle du praticien.....	114
4.6 Les moyens assurant le changement.....	115
4.7 Attitude face au pouvoir.....	116
4.8 Relations système-client.....	117
4.9 Postulats aux intérêts des sous-groupes.....	118
4.10 Conception et rôle de la population cliente.....	119
4.11 Formes d'organisations proposées.....	120
4.12 Référence à des droits.....	120
4.13 Interprétation des résultats.....	121
4.13.1 Le Centre de loisirs ou le Centre communautaire.....	121
4.13.2 Le Centre communautaire de loisirs.....	123
4.13.3 Les spécificités du loisir communautaire.....	124
4.13.3.1 Spécificités des professionnels impliqués.....	124
4.13.3.2 Approche positive des problèmes.....	125

4.13.3.3 Popularité et universalité du loisir.....	125
CONCLUSION.....	126
BIBLIOGRAPHIE.....	129
LISTE DES ANNEXES.....	135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Population du quartier St-Pierre en 1978.....	68
Tableau 2.	Ménages et Familles du Quartier St-Pierre en 1978.....	69
Tableau 3.	Comparaison des revenus des familles entre le quartier St-Pierre et l'ensemble de Drummondville en 1978.....	70
Tableau 4.	Degré de formation académique du quartier St-Pierre en 1978.....	70
Tableau 5.	Présentation graphique de la politique d'intervention de la cité de Drummondville et de ses principaux mandataires en 1978.....	71
Tableau 6.	Répartition des revenus 1989-1990.....	75
Tableau 7.	Répartition des revenus 1982-1990.....	76
Tableau 8.	Autres engagements volontaires des membres du conseil d'administration du Centre Communautaire St-Pierre	82
Tableau 9.	Membres du conseil d'administration du Centre Communautaire St-Pierre en 1991.....	84
Tableau 10.	Evolution de la population du secteur du Centre Communautaire St-Pierre.....	88
Tableau 11.	Ménages et familles desservies par le Centre Communautaire St-Pierre.....	88
Tableau 12.	Comparaison des revenus des familles.....	89
Tableau 13.	Evolution du degré de formation académique du quartier	90
Tableau 14.	Présentation du Centre Communautaire St-Pierre selon le modèle retenu.....	108

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Modèle d'intervention communautaire selon certaines variables de la pratique.....	42
-----------	---	----

REMERCIEMENTS

Je désire exprimer ma reconnaissance aux personnes qui ont contribué à rendre cette expérience enrichissante sur le plan humain et professionnel. Parmi celles-ci, je veux remercier particulièrement les membres du conseil d'administration du Centre Communautaire St-Pierre avec qui j'ai établi des liens pour toujours. Je veux aussi souligner le soutien de messieurs Gilles Pronovost et Max D'Amours, pour le support et les encouragements qui'ils ont manifestés.

Je tiens finalement à exprimer toute ma gratitude à mon épouse Joanne qui a pris les bouchées doubles avec les filles pendant cette période où ma disponibilité était réduite.

INTRODUCTION

Il existe au Québec plusieurs lieux pour la pratique d'activités de loisirs. Dans des quartiers se sont développés au fil des ans des immeubles regroupant différents intervenants sociaux et des organismes paroissiaux. Parmi ceux-ci, on dénombre souvent au moins un organisme de loisirs (groupe scout, comité de loisirs, etc.).

Tantôt appelé centre de loisirs, centre communautaire, salle communautaire, salle paroissiale, etc., cet équipement est géré pour répondre à des besoins diversifiés quelquefois similaires et quelquefois très différents d'une appellation à l'autre ou d'un quartier à l'autre.

Parmi tous ces organismes communautaires sans but lucratif ou public, il existe depuis de nombreuses années des centres à gestion privée, portant eux-mêmes différents noms, qui se sont regroupés sous l'appellation de centres communautaires de loisirs. D'origine paroissiale et souvent reliés à l'expérience des patros, ces centres se sont regroupés pour fondé en 1976 la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs (FQCCL).

Les centres membres se sont rassemblés autour d'un discours et des orientations communes et spécifiques : utiliser le loisir comme moyen d'action sociale.

La Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs regroupe aujourd’hui 39 centres communautaires de loisirs qui offrent des activités de loisirs à des communautés (Voir à ce sujet le Rapport annuel 1993-1994). Le gouvernement finance certains d’entre eux par son programme de soutien aux centres communautaires de loisirs du Ministère des Affaires Municipales.

La position sociale des Centres

Les Centres proclament le caractère social de leurs interventions. Majoritairement établis dans des quartiers défavorisés, les centres communautaires de loisirs se joignent aux courants d’action sociale, visant la prise en charge et le développement de la personne.

Forts d’une pénétration réelle des quartiers où ils sont présents,¹ les centres se sont donné au fil des ans un discours social et des outils permettant, selon eux, d’utiliser le loisir comme moyen d’action sociale. La fédération a produit plusieurs documents témoignant de cette prise de position et du développement d’un objectif commun visant à utiliser le loisir comme moyen d’action sociale.

Par contre, au niveau conceptuel, les ambiguïtés dans les termes utilisés par les

1. FQCCL. Rapport annuel 1993-1994.

centres rendent difficile une reconnaissance des attributs donnés aux actions de ces derniers. Dans quelle mesure les expériences et le regroupement des Centres sous un même parapluie permettent de vraiment distinguer l'offre et l'animation d'activités de loisirs comme un moyen d'action sociale?

Quels critères ou constatations peuvent nous permettre de dégager des spécificités à ces expériences? Et s'il s'agit d'utilisation du loisir comme outil d'intervention, à quelle finalité sociale peut-on identifier son action?

Quelques éléments historiques

Les auteurs traitant spécifiquement de l'action sociale et du loisir sont peu nombreux. Nous avons trouvé chez Levasseur, Bellefleur, Nicol et quelques autres, des informations sur le développement général du loisir faisant mention de l'aspect social et militant.

Ce sont les références historiques à l'organisation communautaire qui permettent de tracer d'abord les grandes tendances de l'intervention communautaire québécoise au cours des 25 dernières années.

Les auteurs consultés sont unanimes à regrouper les premières expériences

collectives structurées autour des années 60.

Généralement, on distingue cinq périodes. Nous présenterons certains éléments de Favreau (1989) que nous avons vu repris par les auteurs consultés en organisation communautaire et en loisir.

1960-1967: Les années d'émergence²

Partant de l'expérience montréalaise, Favreau retrace l'émergence des premières expériences d'organisation communautaire avec la venue des "comités de citoyens".

"Les débuts du mouvement populaire à Montréal s'enracinent d'abord et avant tout dans les comités de citoyens, c'est-à-dire dans des groupes de personnes identifiés à leur milieu qui se réunissent, et qui ne sont ni un élément reconnu de la structure politique, ni un corps intermédiaire."³

Ces comités de citoyens, regroupés autour d'un objectif commun, ont permis l'émergence de leader qui ont acquis par l'action des compétences de mobilisateurs sur des enjeux sociaux.

On remarquera de plus que les sujets rattachés au loisir (construction d'un centre communautaire, aménagement d'un parc) sont très présents et souvent sont un élément

2. Favreau, Louis. (1989). Mouvement Populaire et intervention communautaire: de 1960 à nos jours; continuités et ruptures. Page 15.

3. Ibid. Page 15.

rassembleur.

1968-1972 : Les années de rêve⁴

La diversification des activités des groupes communautaires caractérise cette période. Aux objectifs de luttes de revendications s'ajoutent la création de services communautaires autogérés par les utilisateurs (comptoirs alimentaires, etc.).

C'est aussi la période où l'Etat s'implique davantage par l'institutionnalisation de l'organisation communautaire avec la création des CLSC, non sans plusieurs craintes manifestées par les groupes communautaires.

Avec les CLSC, les organisateurs communautaires sont reconnus comme les professionnels.

"L'autre fait majeur aura certainement été, avec l'implantation des premiers CLSC, l'apparition dans le secteur public d'un nouveau type de services communautaires, plus dynamique et innovateur, plus proche des collectivités locales."⁶

4. Ibid page 19.

6. Ibid. page 19.

1973-1976: Les années d'ancrage⁷

Après l'élargissement des secteurs d'intervention, les organisations de revendications et les organisations de services se consolident. De plus, un certain rapprochement semble s'opérer entre les deux favorisant la naissance d'une voix politique aux groupes communautaires. C'est la période d'ancrage à l'Etat et la nécessité de faire reconnaître et soutenir les expériences communautaires vécues.

1977-1981: Les années d'enracinement⁸

Plusieurs groupes sont en profond questionnement sur leur raison d'être. C'est la disparition de plusieurs services alternatifs, principalement des comptoirs alimentaires. Mais c'est aussi une période de relance sous d'autres fronts d'action (femmes, jeunes, personnes âgées).

C'est la période de la communauté d'identité qui prend le dessus et la relève avec des actions plus englobantes autour d'un lieu physique commun (centre des femmes, maison des jeunes, etc.).

C'est aussi une période de désengagement de l'Etat dans le soutien financier aux

7. Ibid. page 24.

8. Ibid. page 38.

organismes communautaires, relié toutefois à une reconnaissance plus grande de ces mêmes organismes comme mandataires de l'État. Plusieurs débats hantent les assemblées des organismes communautaires sur la sous-traitance et ses implications.

Et le loisir dans tout cela

Les auteurs consultés reprennent en grande partie les idées énoncées par Favreau. Bellefleur trace la présence cléricale dans le champ du loisir par deux principales sources.

La présence cléricale manifestée par la mise sur pied des patros est l'ancêtre de la formule de ce que Bellefleur identifie aux centres de loisirs.

Les patros utilisent « *des méthodes actives d'encadrement des jeunes, d'initiation à la prise des responsabilités de structure de fonctionnement à base d'activités récréatives et amusantes. Le patro était un édifice en milieu urbain défavorisé généralement équipé de facilités d'accueil et d'hébergement dirigé par des religieux à plein temps, et s'intéressant en priorité à la jeunesse défavorisée*

.⁹ »

La mise sur pied en 1929 de l'Oeuvre des Terrains de Jeux (O.T.J.) est une autre voie d'utilisation du loisir à plusieurs fins pour l'institution religieuse. Les principales caractéristiques des O.T.J. sont l'animation de la vie communautaire, direction assurée par le clergé, suscitant l'implication des laïcs dans l'exécution et utilisant la notion de paroisse comme définition de la communauté.

⁹ Bellefleur, Michel. Origines du professionnalisme en loisir, dans Loisir et Société. Vol. 5 no. 1. p. 23

Les O.T.J. deviennent plus tard des centres de loisirs offrant des facilités (installations et équipements) pour l'animation de loisirs paroissiaux diversifiés.

Levasseur¹⁰ scinde l'époque qui nous intéresse en trois grandes périodes.

1964-1972: Modernisation des institutions publiques locales et associations communautaires. C'est le remplacement du personnel clérical par du personnel professionnel formé en activité physique, en service social ou dans des domaines connexes.

1972-1976: Mise en place d'un appareil central d'intervention en loisir. C'est la naissance des regroupements spécialisés en loisir, les fédérations sportives, etc.

1976 ... Division du travail étatique entre les instances centrales et locales pour augmenter l'efficacité. C'est la délégation de gestion aux municipalités qui ont déjà un vécu de délégation aux organismes associatifs selon différents modèles d'intervention (voir à ce sujet D'Amours¹¹).

¹⁰ Levasseur, Roger. Le loisir et l'État au Québec, dans Loisir et Société. Vol. 6 no 1. pp. 167-186
¹¹ D'Amours, Max. Loisir et Société. Vol. 12 no 1.

Le loisir communautaire

Cette très brève revue historique permet d'identifier déjà deux constats quant au loisir. Premièrement, le champ du loisir est souvent le motif, le champ menant à la formation des comités de citoyens. Les exemples sont nombreux et remontent à 1965 où Favreau mentionne que le comité de citoyens de Pointe St-Charles se réunit pour l'aménagement d'un centre communautaire.

Deuxièmement, c'est autant le champ du loisir comme champ de bataille pour les comités de citoyens que les organisations de loisirs dirigées par le clergé, qui sont instigateurs de l'organisation communautaire en loisir. Les organisations de loisirs supervisées par la paroisse et/ou envahies par l'élite locale sont des éléments instigateurs d'intervention communautaire en loisir. Toutefois, l'appartenance à des racines religieuses, la composition de son leadership et ses objectifs ont souvent amené les organisations de loisirs en contradiction avec les comités de citoyens, revendiquant de façon plus conflictuelle pour atteindre les objectifs dans le champ du loisir.

On reconnaît aussi très tôt le développement de certains centres communautaires (Centre Communautaire et Sportif de l'Est) et la pertinence des interventions entreprises. Les dualités qui ont existé entre service et revendication, entre professionnalisme et militantisme, entre assimilation et changement social ont toutefois minimisé la portée de

l'organisation communautaire en loisir.

La "non-participation" politique de plusieurs organismes de loisirs et leurs types de fonctionnement (financement mixte: privé et public, négociation et reconnaissance du pouvoir politique en place) les laisseront à l'écart d'une reconnaissance par les autres acteurs communautaires. D'autant plus que les organisateurs communautaires sont absents des centres communautaires de loisirs au profit de d'autres groupes de professionnels (génagogue, récréologue) et des membres du clergé.

En fait, les seuls éléments "sociaux" reconnus du monde du loisir semblent se retrouver au Collectif d'Animation et d'Analyse en Loisir (CANAL) qui connaîtra son apogée en 1980 avec la publication du manifeste "Loisir et pouvoir populaire au Québec".

L'objet de cette étude

A partir de ce discours, peut-on réellement qualifier l'expérience des centres communautaires de loisirs dans les courants d'action sociale? Est-il possible d'utiliser le loisir à des fins d'action sociale? Et si oui, à quelle fin?

C'est de façon générale ce qui fera l'objet de cette étude. Nous tenterons, à partir d'un cas précis, de dégager des constats pour par la suite situer les résultats dans les

courants de l'intervention communautaire.

Le chapitre premier permettra de préciser la problématique en cause et d'établir le cadre d'analyse.

Nous reprendrons les concepts utilisés en organisation communautaire pour construire le cadre d'analyse. Doucet et Favreau seront nos auteurs de base car ils présentent des concepts simples permettant de positionner l'expérience des centres communautaires de loisirs dans un modèle comparatif. Les critiques de ce modèle permettront de l'adapter pour saisir encore mieux les particularités de l'intervention des centres.

Le deuxième chapitre permettra de présenter le modèle de Doucet et Favreau et l'apport de quelques auteurs qui permettront de nourrir le modèle que nous retiendrons.

Après avoir identifié notre hypothèse, nous procéderons à la description d'un centre communautaire de loisirs membre de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. Nous présenterons donc au chapitre trois le Centre Communautaire St-Pierre de Drummondville et tenterons de généraliser les constatations qui s'en dégageront à un modèle plus global.

La globalisation et l'analyse des résultats seront l'objet du chapitre quatre qui permettra de vérifier notre hypothèse et de préciser les spécificités et particularités de l'organisation communautaire en loisir. Nous pourrons revenir sur la dualité des centres communautaires de loisirs et sur les conclusions qui se dégagent de cette dualité.

CHAPITRE 1

CADRE D'ANALYSE

1.1 Problématique

Les organismes regroupés dans la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs se sont donnés par leur affiliation une mission et des objectifs communs.

Pourtant, plusieurs aspects du membership de la fédération nous permettent de questionner et de souligner les ambiguïtés que pose la provenance diverse des centres affiliés. L'appellation même des centres membres pose question. Patros, centres de loisirs, centres d'éducation populaire sont autant de dénomination sociale qu'on ne peut regrouper sans crainte d'associer des missions et des actions différentes.

De plus, certains centres communautaires de loisirs, ou à tout le moins qui en porte le nom, ne sont pas membres de la fédération. Ont-ils toutefois des actions différentes aux centres communautaires de loisirs qui sont membres de la fédération?

Il existe aussi une certaine confusion quant aux professionnels travaillant dans les

centres: religieux, administrateurs, récréologues, génégogues, travailleurs sociaux, animateurs culturels, etc. sont autant de disciplines professionnelles présentes dans les centres.

La fédération, principalement par sa revue « Milieu de Vie », défend l'idée que les centres communautaires font de l'organisation communautaire par le loisir.

En raison de la multitude de termes employés pour définir les organismes, on ne peut identifier une telle pratique par un nom réservé à cette approche. On ne peut non plus y réussir par une identification du type de professionnel y travaillant.

Il faut vérifier concrètement l'action à la lumière d'une grille d'analyse nous permettant de qualifier si les centres communautaires de loisirs font de l'organisation communautaire.

Comme nous l'avons vu dans le survol des racines des patros, nous pouvons croire à ce stade-ci que les centres regroupés par la fédération, qu'ils soient d'origine religieuse, professionnelle ou militante, font de l'organisation communautaire à différents titres, dans le sens rapporté par Levasseur.

« Utiliser les activités culturelles et de loisir en vue de l'adaptation et de

l'intégration harmonieuse des individus et des groupes au sein de la communauté. »¹²

1.2 Hypothèse

Les organismes regroupés dans la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs ont des appellations, des situations et des conjonctures qui ne nous permettent pas, à première vue, de les identifier comme faisant partie d'une même approche qui leur est spécifique.

Nous pouvons toutefois émettre une hypothèse quant à l'action de ces centres. Malgré une confusion dans les dénominations employées, les centres utilisent des stratégies faisant partie de l'organisation communautaire.

Nous démontrerons par cette étude que les centres communautaires de loisirs font effectivement de l'organisation communautaire mais répondant à la fois à des fins d'intégration sociale (fonction plus professionnelle) et à des fins d'action sociale (fonction militante).

La littérature en loisir et en organisation communautaire devrait nous permettre de dégager certains commentaires permettant de vérifier dans quelle mesure les centres

¹² Levasseur, Roger. Deux filières de l'animation en loisir, dans Loisir et Société. vol. 5 no 1. p.75

communautaires de loisirs font de l'organisation communautaire en loisir.

La dualité entre l'offre d'activités de loisir visant le développement personnel et l'utilisation du loisir à des fins sociales font des centres communautaires de loisirs des organismes spécifiques qui ont de la difficulté à se reconnaître et à se faire reconnaître auprès des autres intervenants sociaux. Nous aborderons cette dualité lors de l'analyse.

Pour y arriver, nous préciserons d'abord ce que signifie l'organisation communautaire et nous dégagerons un modèle permettant d'analyser l'action des centres communautaires de loisirs.

1.3 Concepts d'organisation communautaire

Malheureusement, peu de documentation et de modèles abordent les interventions communautaires spécifiques au loisir. Il faut nous référer aux sciences sociales et aux auteurs traitant de l'organisation communautaire pour trouver des modèles théoriques susceptibles de permettre de pousser plus loin l'analyse des centres communautaires de loisirs. La littérature traitant le "communautaire" associe tantôt cette expression à un territoire, tantôt à l'animation sociale, à un groupe d'appartenance et encore. L'appellation communautaire ne réfère donc pas en soi à un concept clair faisant l'unanimité. L'utilisation du concept "communautaire" est trop englobant pour y dégager quelques

spécificités. En fait, associé à un autre terme (centre communautaire, organisation communautaire, travaux communautaires), celui-ci prend un certain sens.

A partir d'une recherche bibliographique en organisation communautaire au Québec, nous présenterons, dans un premier temps, des modèles d'interprétation et d'analyse en organisation communautaire (tirés des sciences sociales) en y dégageant les principales caractéristiques de chacun et comment ils peuvent questionner différents aspects de l'organisation communautaire et du loisir. Nous analyserons chacun des modèles avec des commentaires susceptibles d'aider à situer l'expérience d'intervention des centres communautaires de loisirs.

Pour traiter de l'expérience des centres communautaires, nous avons trouvé peu de littérature scientifique spécifique à ce sujet. Nous avons retrouvé quelques généralités, comme mentionné, chez les auteurs traitant de l'organisation communautaire.

1.3.1 Le cadre de Doucet et Favreau

Selon Doucet et Favreau, la notion d'organisation communautaire québécoise trouve ses racines historiques et sociales principalement aux États-Unis. Alinsky (Manuel de l'animateur social, 1976) et Freire (La pédagogie des opprimés, 1973) sont deux exemples des principaux courants inspirant l'organisation communautaire. Il faut y ajouter l'influence

de la gauche européenne pour compléter le tableau.¹³

Les auteurs consultés situent dans le temps le début de l'intervention communautaire québécoise vers les années 1960. C'est l'époque de l'enracinement de ce qu'on appelle "l'animation sociale". La venue des années 1970 est la consécration de la profession d'organisateur communautaire d'où changement d'appellation à "organisation communautaire". On réfère alors à des organisateurs intervenant professionnellement dans des structures étatiques principalement (les CLSC par exemple).

C'est la même réalité en loisir avec le désengagement clérical et l'engagement de professionnels en loisir.

La définition plus large et la justification de l'existence d'un travail communautaire hors du réseau étatique amènent d'autres spécificités. On parlera maintenant "d'interventions communautaires".

1.3.1.1 Définition

Doucet et Favreau, traduisant Kramer (Kramer et Specht 1983) présentent l'organisation communautaire comme un concept qui *"se réfère à différentes méthodes d'intervention par lesquelles un agent de changement*

13. Favreau, Louis. (1989). Mouvement populaire et intervention communautaire: de 1960 à nos jours; continuités et ruptures. Page 277.

professionnel aide un système d'action communautaire composé d'individus, groupes ou organisations à s'engager dans une action collective planifiée dans le but de s'attaquer à des problèmes sociaux en s'en remettant à un système de valeurs démocratique. Sa préoccupation touche des programmes visant des changements sociaux en relation directe avec des conditions de l'environnement et des institutions sociales.

Plus spécifiquement pour le Québec, l'organisation communautaire prend la forme d'une intervention de micro développement, soit une intervention sociale dont le but arrêté est de susciter l'organisation et la mobilisation des populations ou de parties des populations de ces communautés locales en vue de leur assurer plus de force et de pouvoir social. (...) il s'agit à la fois d'une démarche de participation volontaire (mettant à contribution l'engagement social de leaders des communautés concernées) et d'une démarche de participation suscitée ou provoquée (mettant à contribution des intervenants professionnels ou semi-professionnels engagés par ces populations pour favoriser une meilleure organisation de celles-ci).¹⁴

L'organisation communautaire se présente comme une action organisée avec une communauté, une pratique sociale s'attaquant aux inégalités.

Cette communauté pourra prendre la forme d'un quartier (communauté géographique), d'un consensus autour d'un problème (communauté d'intérêt) ou par exemple d'un groupe de jeunes (communauté d'identité).

L'organisation communautaire est donc le soutien à l'organisation misant sur le potentiel de changement social de la communauté. Le processus amenant la prise en charge par la communauté est tout aussi important que les objectifs poursuivis par le groupe.

14. Ibid. page 12.

Nous pouvons discerner des pistes englobant une certaine réalité du loisir. Mais la notion de transformation sociale, pour les auteurs cités, est loin d'être partie intégrante de l'expérience des centres communautaires de loisirs. Nous avons besoin de pousser plus loin nos investigations pour préciser la réalité de l'organisation communautaire en loisir.

1.3.1.2 Modèles d'intervention

La définition générale de l'organisation communautaire peut prendre plusieurs formes. Les éléments de contexte, les moyens employés, les types de problèmes permettent de caractériser les interventions communautaires.

Doucet et Favreau présentent la grille de Rothman,¹⁵ une catégorisation des interventions populaires pour décrire et analyser l'état de la pratique en organisation communautaire. Malgré quelques transformations récentes proposées par Taylor, les auteurs restent fidèles au modèle de Rothman. Ils posent toutefois des limites dans l'application de ce modèle américain.

La principale limite suggérée est la notion théorique de macro-développement, entre autres, où Doucet et Favreau questionne sa validité à l'organisation communautaire québécoise beaucoup plus vécue au niveau du micro-développement (comme souligné dans

15. Rothman (1979). *Three models of community organization practice, their mixing and phasing.*

leur définition).

Doucet et Favreau présentent trois stratégies d'intervention communautaire: le développement local, le planning social et l'action sociale. Les auteurs se sont limités à cinq caractéristiques de base pour camper chacune des stratégies.

Selon Doucet et Favreau, le développement local est une stratégie d'intervention qui peut brièvement se caractériser par 1) la résolution des problèmes sociaux par un autodéveloppement économique et social ; 2) l'attention portée sur les problèmes économiques et les services de base ; 3) la mise sur pied d'entreprises communautaires ; 4) "*le travail en partenariat des principaux acteurs de la communauté locale : les organisations populaires et communautaires de même que les syndicats, mais aussi les paroisses et l'élite locale* ; 5) *des structures autonomes en partie financées, principalement à partir des sources étatiques et parfois privées ou volontaires.*"¹⁶

Le planning social, quant à lui, est caractérisé par : 1) la résolution des problèmes sociaux des communautés locales par une intervention étatique ; 2) l'utilisation de la démarche scientifique fondée sur le postulat du recours aux experts ; 3) l'implantation de services publics de santé et de services sociaux ; 4) l'organisation de la concertation entre les organismes de l'Etat et les ressources communautaires locales ; 5) la participation consultative des populations locales dans le cadre de structures étatiques.

Avec le développement de l'organisation communautaire au Québec et le

16. Op. Cit. Page 14.

désengagement de l'Etat au début des années 1980, on voit apparaître une nouvelle forme de modèle de planning social, l'approche communautaire. Doucet et Favreau l'expliquent, *"Le balancier de l'organisation communautaire des années 80 allait connaître un retour percutant. La récession économique a eu pour effet de remettre en cause le rôle de l'Etat sur le plan des affaires sociales. Elle a aussi suscité des formes nouvelles de partenariat entre le secteur privé et le secteur public et favorisé le désengagement de l'État au profit des organismes communautaires, du bénévolat et de l'entraide, histoire de remettre les finances publiques en bon état."*¹⁷

A ce titre, l'approche communautaire pose des questions quant aux fins des organisations communautaires. Feront-elles en sorte de servir les fins d'un projet politique de désengagement de l'Etat en acceptant une partie de sous-traitance reproduisant les mêmes rapports domination/dépendance envers les utilisateurs?

Doucet et Favreau mentionnent deux écueils qui guettent les organisations caractérisées par la stratégie de planning social. Au niveau des structures cela se vérifie par "la tendance à l'embonpoint"¹⁸ de certaines associations. On s'identifie à la structure et non à la mission. C'est tendre vers les services publics et étouffer une vie réelle associative spécifique. L'association tend alors à devenir une structure de service public à gestion privée.

Finalement, l'action sociale comporte les caractéristiques suivantes : 1) la résolution des problèmes sociaux par les groupes sociaux eux-mêmes ; 2) l'attention portée aux problèmes des plus défavorisés ; 3) la mise sur pied d'organismes de revendication et de

17. Ibid. page 52.

18. Ibid. (Citant passaris et raffi), page 65.

pression permettant le développement d'un rapport de forces ; 4) l'organisation d'actions directes ;

5) "une action collective entreprise à partir de structures autonomes fonctionnant sous le mode démocratique des organismes sans but lucratif."¹⁹

Nous retiendrons le modèle (développement local, planning social et action sociale) proposé par Doucet et Favreau quant aux différentes stratégies possibles en organisation communautaire, soutenant que celles-ci comprennent aussi le champ du loisir. Cette grille est intéressante pour comprendre les différentes possibilités d'intervention communautaire, comment les actions menées seront déterminées par plusieurs facteurs et comment des intervenants agissant selon des méthodes et dans des structures différentes s'identifient tous à l'organisation communautaire.

Il faut par contre aller un peu plus loin au niveau des critères cernant la réalité de chacun des modèles. Ce qui nous intéresse, c'est de dégager des critères permettant d'analyser et de comprendre l'action des centres communautaires de loisirs. Nous voulons positionner le type d'action des centres communautaires à partir des critères les plus spécifiques possibles.

19. Ibid. page 17.

1.3.2 Le cadre conceptuel de Doré

Doré²⁰ définit et conceptualise l'organisation communautaire en trois “paliers”, du plus général au plus spécifique.

Il présente d'abord l'organisation communautaire comme une pratique sociale, intervenant au niveau des collectivités pour mobiliser et susciter la prise en charge vers des changements sociaux.

L'organisation communautaire est par la suite abordée comme une méthode d'intervention, un outil à la disposition des intervenants sociaux.

Finalement, l'organisation communautaire est présentée comme un modèle normatif d'intervention.

1.3.2.1 L'organisation communautaire comme pratique sociale

“*L'action sociale basée sur la participation active des intéressés*”²¹ caractérise l'organisation communautaire et la distingue des autres pratiques sociales.

20. Doré, Gérald. L'organisation communautaire: définition et paradigme, dans Service Social. Volume 34 numéros 2 et 3 é 1985. Pp. 210-230. Presses de l'Université Laval.

21. Ibid. Citant Salberg et Welsh-Bonnard, 1970. Page 52.

L'organisation communautaire présentée ainsi n'est pas la chasse-gardée des intervenants en service social mais est présente au Québec par les bénévoles militants qui, peu importe leur champ d'engagement, ont mobilisé des pairs dans des actions collectives de changement.

1.3.2.2 L'organisation communautaire comme méthode d'intervention

Avec la naissance d'une formation plus spécialisée au niveau des organisateurs communautaires naît une définition différente de l'organisation communautaire. Doré cite des définitions renvoyant l'organisation communautaire à des éléments de gestion des services sociaux et même écartant la dimension collective (un groupe démocratique où tous les membres sont impliqués dans les décisions) pour expliquer cette différence.

En s'attardant à la reconnaissance d'une profession (travailleur social), on a écarté, d'une certaine façon, la dimension plus collective qui n'était pas le spécifique des travailleurs sociaux en y ajoutant aussi une dimension psychologique et individuelle.

C'est ainsi que Doré présente des cas où des travailleurs sociaux, davantage en lien avec la théorie présentée comme pratique sociale, se sont détaché du regroupement des travailleurs sociaux.

1.3.2.3 L'organisation communautaire comme modèle normatif

Doré présente finalement une définition de l'organisation communautaire référant d'abord aux valeurs, à l'idéologie de celui qui agit. C'est ainsi que sont fixés des principes orientant l'action de l'intervenant.

Il revient alors sur Rothman, à la base de la conceptualisation de Doucet et Favreau, en lui rappelant que sa conceptualisation n'exprime pas la totalité de la pratique en organisation communautaire mais qu'elle n'exprime qu'un modèle normatif d'intervention.

Mais Doré sent aussi du même coup le besoin de doter les organisateurs communautaires d'un outil large permettant d'identifier et de positionner l'ensemble des interventions communautaires.

Il choisit la direction que l'on donne à l'action comme élément prédéterminant. Il propose quatre catégories

“interagissant avec les dimensions communes à toute pratique d'organisation communautaire, influencées par elles (contexte historique, idéologie) ou contribuant à la spécificité de leur contenu (problématique, population cible, agent d'intervention, processus d'intervention et impact).”²²

Les quatre orientations (intégration, pression, appropriation et politisation) sont

22. Ibid. page 216.

présentées en tableau selon des courants de pensée et des auteurs connus. Une étude auprès des organisateurs communautaires en CLSC a permis de vérifier certaines tendances et contradictions entre les définitions présentées précédemment : pratique sociale ou gestion des services sociaux.

Très concluante, nous retiendrons la catégorisation de Doré en intégrant les orientations présentées aux trois stratégies d'intervention de Doucet et Favreau. Nous retiendrons les variables mentionnées par Doré dans l'élaboration de notre grille d'analyse. Nous retiendrons aussi qu'à l'opposé de Doucet et Favreau reprenant des variables orientées sur l'intervenant, Doré s'attarde à définir aussi la pratique par la direction donnée à l'action. En ce sens, le modèle de Doucet et Favreau, apportant la réalité d'une partie de l'intervention communautaire, sera enrichi des observations de Doré.

1.3.3 Le concept municipal du développement communautaire

Historiquement, la spécificité du champ d'intervention des centres communautaires de loisirs a toujours été reconnue et administrée par les services municipaux de loisirs.

Avec l'élargissement de l'intervention municipale dans le champ du développement communautaire, surtout que ce dernier est presque toujours relié au service des loisirs, on pourrait s'attendre à ce que la définition et l'intervention en développement

communautaire reconnaissent l'action des centres communautaires de loisirs.

Gagnon (1993) a étudié cette intégration des secteurs d'activité de la culture et du développement communautaire au sein des services municipaux de loisir. Contre toute attente, Gagnon retient une définition du développement communautaire par champ d'intervention.

Le secteur du développement communautaire est défini au niveau municipal comme

“l'intervention de la municipalité dans le champ des services de santé et des services sociaux : développement et aide à la personne, amélioration de sa qualité de vie et de ses besoins de dépassement dans sa collectivité”²³

L'intervention municipale consiste donc à supporter une nouvelle catégorie d'organismes oeuvrant dans le champ communautaire mais sans vraiment de lien avec le loisir. Les mécanismes sont souvent les mêmes, c'est-à-dire : protocole de reconnaissance, financement et support technique. Il n'y a rien de nouveau dans la façon de traiter le dossier (voir D'Amours 1987, La privatisation des services municipaux de loisir).

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les centres communautaires de loisirs y sont absents même s'ils représentent, du moins en théorie, le lien entre le développement communautaire et le loisir.

23. Gagnon, Pierre. (1993) page 4.

Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, présentait une conférence où elle justifiait l'intervention municipale dans le champ du développement communautaire.

“... il n'y a plus de développement possible si ce n'est un développement viable, qui dit aussi que les sociétés se bâtissent par ceux et celles qui l'habitent et qu'il doit en être ainsi pour les pays et les villes. Pour une ville, le développement viable tiendrait compte des impacts biophysiques, sociaux, urbanistiques, culturels et économiques dans le développement urbain. Dans ce contexte, le développement communautaire apparaît comme un modèle de développement cohérent et responsable.”²⁴

Cousineau élargit sensiblement la définition de Gagnon. Le développement communautaire est présenté comme un modèle global d'intervention se basant sur les forces et la participation du milieu.

Le développement communautaire est considéré comme une dimension importante du développement local.

Ce choix d'intervention passe, pour Cousineau, par la *“consultation, les contrats de service et le soutien technique dans les domaines de l'activité municipale.”²⁵*

Cousineau explique et base le choix de l'administration Doré sur *“un immense travail de reconstruction du tissu social dans les quartiers (apparaissant)... comme le seul moyen de bâtir une ville à l'échelle humaine, parce que désormais, les*

24. Regroupement québécois des intervenants-es en action communautaire. L'avenir est au communautaire, Acte du colloque de mai 1990. Page 3.

25. Ibid. page 3.

solutions vont se tramer quartier par quartier."²⁶

On peut toutefois questionner les retombées pratiques de ce cadre conceptuel. L'adoption d'une politique et d'un plan d'action en développement communautaire en septembre 1994²⁷ définit l'action en réitérant l'importance du processus. Les gens s'organisent en vue de planifier et d'agir ; définissent leurs besoins communs et individuels et résolvent leurs problèmes ; exécutent leurs plans grâce à une utilisation maximale des ressources locales et en dernier recours

*"vont chercher ce qui leur manque en services et en matériel auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.*²⁸

Il s'agit donc pour le Service des Loisirs, des Parcs et du Développement Communautaire de la Ville de Montréal d'assumer son rôle de rassembleur pour redonner une place aux citoyens pour une action collective visant le développement local.

Ce court exemple reprend bien un courant généralisé des municipalités québécoises qui, acculées à des restrictions budgétaires, ont développé un discours social pour implanter un modèle organique et décentralisé de gestion publique.²⁹

Le service des loisirs devient un soutien à l'action du milieu, valorisant ainsi la

26. Ibid. page 4.

27. Agir pour Montréal. Conseil de Ville 19 septembre 1994.

28. Ville de Montréal, sous la direction de Claude Belzil, chef de division du Développement communautaire et qualité de service. Conception des dynamismes des processus en interaction dans le développement communautaire. Novembre 1989. Page 14.

29. Voir à ce sujet Pronovost (1992) *Loisir et Société, Traité de sociologie empirique*. Page 244-255.

participation des citoyens. Sous un couvert social et communautaire, nous notons toutefois que l'action collective se résume à une structure d'offre de services municipaux incluant une consultation de la population. Nous retrouvons ce modèle dans l'approche conceptuelle de Doré sous la rubrique de gestion des services sociaux.

1.3.4 La prise en charge par le milieu

Alary (1988) a présenté plusieurs éléments repris plus tard par Doucet et Favreau ainsi que par Doré sous l'angle de la prise en charge par le milieu.

Après avoir effectué et classifier par champ (social, thérapeutique et organisationnel) vingt-trois courants de pratiques, de mouvements et d'écoles de pensée sur la prise en charge, les auteurs proposent une présentation d'un concept³⁰ de prise en charge où l'élément déterminant est la personne et où viennent en série des niveaux de prise en charge selon les besoins et la situation de l'individu.

Ces auteurs nous permettent de clarifier l'apport des centres communautaires de loisirs au niveau des courants de prise en charge.

30. Alary, Jacques. *Pratique de recherche-action et de prise en charge par le milieu*. Boréal. 1988.
Page 120.

1.3.5 En conclusion

Annonçons dès maintenant nos orientations idéologiques. Malgré des critiques réelles de Doré à leurs égards, nous conserverons le cadre de Doucet et Favreau comme outil de travail pour sa simplicité et sa reconnaissance comme outil de base en organisation communautaire.

A partir des trois stratégies d'intervention identifiées par ces derniers, nous serons en mesure de préciser plusieurs éléments absents en modifiant l'outil à la lumière des autres auteurs consultés.

Ainsi, Doré précise et ajoute l'importance de la direction donnée à l'action comme variable importante définissant le type d'intervention communautaire.

Nous sommes par contre tout à fait conscient des limites du modèle de Doucet et Favreau. Son application pure et simple est très limitative à une vision de l'organisation communautaire et nous sommes d'accord avec Doré concernant ses observations à ce sujet.

Rappelons notre objectif. Nous voulons savoir quel type d'intervention communautaire caractérise les centres communautaires de loisirs.

De dégager des variables permettant de préciser cette intervention est déjà une réponse intéressante pour ce propos. Nous pouvons au moins préciser quelques critères de définition de l'intervention communautaire. Nous laisserons toutefois aux théoriciens en service social le plaisir de répondre aux interrogations que nous soulèverons dans l'analyse.

Notre contribution permettra sûrement, à la lumière des variables retenues et à partir de la description de la réalité des centres communautaires de loisirs, de dessiner des tendances dominantes répondant à nos interrogations de base et précisant, nous en sommes convaincus, les questions à répondre dans l'avenir.

CHAPITRE 2

HYPOTHÈSE ET CADRE D'ANALYSE

La revue de littérature a permis de positionner nos choix idéologiques et conceptuels. Le modèle de Doucet et Favreau sera notre point de départ pour identifier les différents modèles d'organisation communautaire et les variables permettant de catégoriser l'intervention d'une association ou d'un groupe.

Nous reviendrons tout d'abord rapidement sur quelques éléments clés de définition de l'organisation communautaire. Dans un deuxième temps, nous rappellerons les orientations générales de chacun des modèles présentés pour terminer dans un troisième temps par la présentation des variables que nous retiendrons avec une représentation pour chacune des stratégies citées plus haut.

Nous aborderons de façon plus précise en quatrième partie la méthodologie et les instruments de recherche utilisés pour finalement émettre des précisions sur notre question de recherche.

2.1 L'organisation communautaire et les centres de loisirs

Nous avons présenté en revue de littérature différentes définitions de l'organisation

communautaire, tantôt reliées à des stratégies d'intervention communautaire (Doucet et Favreau) dans un but d'action sociale. Nous avons de plus présenté l'application municipale du développement communautaire présentant davantage un champ d'intervention.

Nous croyons que la définition de Doré est la plus englobante et permet de positionner différents mouvements sociaux (nouvelles religions, croissance personnelle) qui représentent tout de même des organisations communautaires.

L'organisation communautaire peut donc se définir comme une pratique sociale, comme une méthode d'intervention ou comme un modèle normatif.

L'objet de cette recherche est de positionner l'intervention des centres communautaires de loisirs selon un modèle normatif. Nous voulons vérifier si oui ou non l'intervention des centres rejoint une quelconque stratégie d'organisation communautaire. Si oui, nous préciserons quelles stratégies peuvent caractériser les interventions des centres.

Il s'agit pour les centres communautaires de définir l'action à laquelle ils participent et de profiter de l'occasion pour exprimer celle-ci dans le langage des sciences sociales et permettant d'y trouver une certaine reconnaissance et une certaine similitude entre la diversité des expériences.

L'organisation communautaire que nous présentons dans cette recherche fait donc appel à certains présupposés de base que nous aimerais présenter avec des considérations sur les centres communautaires de loisirs.

Nous présentons donc quelques caractéristiques qui nous apparaissent spécifiques et particulières aux centres communautaires de loisirs.

2.1.1 Action collective de résolution de problèmes sociaux

L'utilisation du loisir à des fins sociales caractérise l'action des centres communautaires de loisirs. Les exemples sont nombreux de programmes de loisirs développés par les Centres, favorisant des actions et des solutions concrètes à des problèmes sociaux. Pensons à l'intégration des immigrants, la prévention en toxicomanie et le suicide chez les adolescents, la garde des enfants durant les congés scolaires. A différents niveaux et selon la composition de son environnement, chaque centre résout des problèmes sociaux par des programmes de loisirs.

2.1.2 L'importance de la fête

L'action des centres communautaires de loisirs se situe souvent en quartier

défavorisé, mais pas exclusivement. Il s'agit souvent d'une intervention de quartier pour l'amélioration de la qualité de vie par le support aux personnes. On donne une place importante à la fête, au plaisir de se retrouver et d'être ensemble. Les problèmes ne sont pas abordés de front mais par des pistes de solution, de façon plus positive.

2.1.3 Intervention multi-communautaire

Ce qui est plus contrariant dans le réel du monde communautaire, c'est l'intervention "multi" des centres communautaires de loisirs.

A l'heure de la spécialisation et du financement par programme, les centres communautaires interviennent et agissent du même coup dans différentes communautés. La communauté "territoire" est souvent l'objet d'intervention des centres communautaires par la mise en place de services généraux de support et de sensibilisation. La communauté d'intérêt est aussi l'objet d'intervention des centres communautaires sur un problème particulier touchant les familles monoparentales et l'accessibilité à des activités de loisirs, par exemple. L'intervention des centres communautaires de loisirs s'effectue aussi à partir de communauté d'identité. Le local des adolescents, le local des aînés, le groupe d'alphabétisation sont des exemples.

Donc, les centres ont une intervention multi au sens de la définition de la

communauté.

L'intervention est aussi multi-âge. Les centres, bien que quelques-uns soient plus spécialisés, dépendent de leur environnement, agissent avec toutes les catégories d'âge en offrant des programmes et un support tant aux tout-petits qu'aux grands-parents.

Nous nous contenterons pour le moment de mentionner ces trois éléments de définitions. Nous avons voulu, par ces critères, présenter ce que nous croyons être les trois principales caractéristiques de l'intervention des centres communautaires de loisirs.

2.2 Les stratégies d'intervention

Voilà donc arrêtés certains éléments de définition de l'organisation communautaire.

Comme nous l'avons laissé entendre, les centres communautaires de loisirs ne forment pas un bloc monolithique sous plusieurs aspects: selon l'environnement, l'histoire et le contexte, l'intervention des centres sera différente et en évolution.

Nous revenons cependant à la même question. Peut-on tout de même dégager un type d'intervention caractérisant les centres communautaires de loisirs ?

Nous reprenons très brièvement ici le modèle proposé par Doucet et Favreau pour préciser trois stratégies d'intervention que nous pourrons vérifier à partir de variables que nous définissons par la suite.

Doucet et Favreau présentent donc trois stratégies d'intervention: le développement local , le planning social et l'action sociale.

2.2.1 Le développement local

Le développement local est caractérisé par la résolution de problèmes économiques et sociaux locaux. La résolution est consensuelle et supportée financièrement en partie par le secteur privé et le secteur public. L'organisation en présence est toutefois autonome dans son fonctionnement.

2.2.2 Le planning social

Le planning social fait appel à la résolution de problèmes sociaux par l'intervention extérieure. Les populations sont consultées mais peu partie prenante de la définition de l'intervention laissée davantage à des experts.

2.2.3 L'action sociale

L'action sociale se caractérise par la résolution de problèmes sociaux par les groupes eux-mêmes avec un parti-pris pour les milieux défavorisés. L'autonomie de ces groupes est complète et l'approche souvent conflictuelle et à un niveau politique.

2.3 Les variables de caractérisation

Doucet et Favreau présente le modèle selon des critères principaux qu'ils ont retenus. Une première analyse des variables de caractérisation de Doucet et Favreau et les critiques et compléments apportés par les auteurs présentés au chapitre 2 font en sorte que nous préciserons sensiblement le modèle.

Ainsi, nous ajoutons quelques variables de Rothman et modifions les définitions de d'autres selon les commentaires de Doré et Alary.

Nous retenons douze (12) variables permettant de vérifier quelle stratégie englobe l'intervention que nous analyserons (voir modèle utilisé à la page suivante).

Ces variables sont la finalité de l'action ; la structure et la problématique ; la stratégie ; les tactiques ; le rôle du praticien ; les moyens ; les relations avec le pouvoir ; la

place du participant ; les intérêts ; la conception de la communauté ; les formes d'organisation proposées ; les droits en cause.

Pour chacune des variables, nous précisons une question et des indicateurs d'évaluation.

2.3.1 Finalité de l'action communautaire

Quels sont les objectifs recherchés par l'action ?

Les objectifs d'intervention présentés par Fournier et Gagnon,³¹ analysant l'expérience des centres pour femmes, donnent une piste intéressante d'analyse des actions. Ces auteurs présentent quatre (4) objectifs d'intervention : l'axe service, l'axe projet éducatif, l'axe de l'action collective et finalement l'axe de la recherche et de l'expérimentation.

31. Fournier Danielle et Gagnon, Linda. L'organisation communautaire avec des femmes, dans Théorie et pratiques en organisation communautaire. Presses de l'Université du Québec. 464 pages. 1992.

**MODÈLE D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE SELON CERTAINES VARIABLES
DE LA PRATIQUE**
(ADAPTATION DE DOUCET ET FAVREAU SELON LA GRILLE DE ROTHMAN)

CRITÈRES	COMMENTAIRES, PRÉCISIONS ET INDICES D'ÉVALUATION	DÉVELOPPEMENT LOCAL OU COMMUNAUTAIRE	PLANNING SOCIAL	ACTION SOCIALE OU COMMUNAUTAIRE
1. FINALITÉ DE L'ACTION COMMU- NAUTAIRE	Objectifs recherchés par l'action Quel axe d'intervention favoriser? - Service - Projet éducatif - Action collective - Recherche et expérimentation	Autodéveloppement économique et social à partir de la capacité communautaire du milieu. Accent mis sur le processus	Intervention étatique de proximité à partir d'appareils sociaux. Intervention sur la communauté. Résoudre des problèmes communautaires importants en suscitant de nouvelles formes de partenariat favorisant le désengagement de l'appareil gouvernemental.	Intervention dans la communauté visant la redistribution du pouvoir et des ressources, changement institutionnel fondamental
2. POSTULAT SUR LA STRUC- TURE COMMU- NAUTAIRE ET LA PROBLÉ- MATIQUE	Quel est la mission? Quel est le problème et le contexte? Quelles sont les caractéristiques de la communauté (valeurs, composition démographique et sociale, les	Problèmes criants d'infrastructures et de services. La communauté se désintègre. Faiblesse des relations et de l'aptitude démocratique. Communauté traditionnelle statique.	Problèmes sociaux importants	Travail avec des défavorisés. Populations désavantagées et dépourvues, injustice sociale, iniquité

CRITÈRES	COMMENTAIRES, PRÉCISIONS ET INDICES D'ÉVALUATION	DÉVELOPPEMENT LOCAL OU COMMUNAUTAIRE	PLANNING SOCIAL	ACTION SOCIALE OU COMMUNAUTAIRE
	ressources, les forces en présence, les obstacles internes et externes)?			
3. STRATÉGIE DE CHANGEMENT	Qui est leader dans la définition et la résolution du problème?	Travail de partenariat avec les principaux acteurs de la communauté locale. Implication des différentes couches de la population dans la définition et la résolution de leurs problèmes	Cueillette de données sur les problèmes et décisions quant à l'action la plus rationnelle. Primaute de la responsabilité des citoyens	Radicalisation des problèmes et regroupement des gens pour intervenir contre les cibles ennemis
4. TACTIQUES ET TECHNIQUES DE CHANGEMENT	Adopte-t-on des tactiques consensuelles ou conflictuelles?	Mise en commun des intérêts de chacune des parties de façon majoritairement consensuelle	Favorise le consensus mais maintien de l'analyse même si conflit	Conflit et contestation: confrontation, action directe, négociation
5. RÔLE DU PRATICIEN	Quel est le niveau d'implication des professionnels? Dans quel but interviennent les professionnels (éducation, faciliter le fonctionnement, favoriser des pratiques différentes)	Catalyseur, coordonnateur, formateur habile à résoudre les problèmes et à soutenir la mise en oeuvre de nouvelles valeurs éthiques.	Cueilleur de données, analyste, agent de programme, facilitateur	Militant, partisan, négociateur
6. MOYENS ASSURANT LE CHANGEMENT	Qui est responsable de l'action? Quels moyens sont employés?	Responsabilisation de petits groupes de tâche.	Mise en place d'organisations formelles	Intervention avec des organisations de masse et dans le cadre de processus politique

CRITÈRES	COMMENTAIRES, PRÉCISIONS ET INDICES D'ÉVALUATION	DÉVELOPPEMENT LOCAL OU COMMUNAUTAIRE	PLANNING SOCIAL	ACTION SOCIALE OU COMMUNAUTAIRE
7. ATTITUDE FACE À LA STRUCTURE DE POUVOIR	Liens avec la structure de pouvoir. Quel rôle joue l'état dans la résolution du problème?	Membres de la structure locale de pouvoir comme collaborateurs dans un projet collectif.	Présence de l'état comme structure externe de pouvoir, comme employeur et parrain.	Les structures de pouvoir sont des cibles d'action à partir des revendications en établissant des rapports de force
8. RELATION SYSTÈME-CLIENT	Qui voulons-nous aider?	Communauté géographique entière	Travail sur la communauté ou le segment touché par le problème	Travail avec le segment défavorisé par le problème
9. POSTULATS RELATIFS AUX DIVERS INTÉRÊTS DES SOUS-GROUPES	Rapports et liens avec les autres groupes en présence	Réconciliation des différences et travail à partir des intérêts communs	Tentative de réconciliation mais maintien en cas de conflit	Intérêts conflictuels difficiles à réconcilier autour de l'enjeu de la rareté des ressources. Accepte les appuis mais peu de négociations quant à la formulation du problème
10. CONCEPTION ET RÔLE DE LA POPULATION CLIENTE	Quelle place donne-t-on à la population et quel rôle jouent les clients? Quelles actions sont entreprises? Quelle direction donne-t-on à l'action (intégration, pression, appropriation, politisation)	L'appel à la notion de citoyens participants dans un processus d'interaction pour résoudre les problèmes	Notion de consommateurs ou bénéficiaires rejoints par les structures mises en place	Travail avec des opprimés se regroupant comme membres

CRITÈRES	COMMENTAIRES, PRÉCISIONS ET INDICES D'ÉVALUATION	DÉVELOPPEMENT LOCAL OU COMMUNAUTAIRE	PLANNING SOCIAL	ACTION SOCIALE OU COMMUNAUTAIRE	
11.	FORMES D'ORGANISATIONS PROPOSÉES	Données sur l'organisation - Structure - Financement - Processus décisionnel	Mise sur pied d'entreprises communautaires avec des structures autonomes financées par l'état et/ou par le privé et les contributions volontaires	Implantation de services publics, communautaires financés et encadrés par l'état.	Organismes avec des structures autonomes de type syndical visant la revendication et les pressions politiques.
12.	RÉFÉRENCE À DES DROITS	Quelle est la justification à l'action au niveau des droits?	Droit des communautés locales d'être soutenues dans leur volonté de participer au développement de leur propre communauté sur des bases autonomes	Droit des citoyens des communautés locales en tant que contribuables d'obtenir de la part de l'état des services sociaux et de santé de première ligne	Droit des citoyens les plus démunis de s'organiser, de revendiquer et de s'inscrire dans le rapport social de forces de leur société, cela de façon avantageuse pour eux

Le développement local sera caractérisé par l'autodéveloppement économique et social à partir de la capacité communautaire du milieu. Le planning social consistera à résoudre des problèmes sociaux importants en axant l'intervention sur le partenariat et le désengagement de l'État. La formation d'organisation visant un changement institutionnel fondamental représente l'action sociale.

2.3.2 Postulat sur la structure communautaire et la problématique

De quel problème parle-t-on ? Quelles sont les caractéristiques de la communauté ?

Certains facteurs peuvent modifier le cours d'une organisation. Parmi ceux-ci, on peut mentionner entre autres les modifications, parfois substantielles, de la communauté elle-même allant jusqu'à une mutation de celle-ci. Le développement de l'Etat (désengagement) peut aussi transformer le tissu communautaire.

L'intervention communautaire n'est plus orientée seulement vers les quartiers populaires. Doucet et Favreau présentent une ouverture vers des quartiers "mixtes", moins "populaires" en raison de leur composition sociale, mais où on retrouve des préoccupations et des caractéristiques semblables au milieu populaire. Il est donc possible d'intervenir "communautairement" dans des quartiers en transformation ou qui ont muté vers une mixité des classes sociales.

En plus de préciser le problème, l'exploration de la communauté locale amène à identifier les valeurs, les ressources, les forces en présence et les obstacles internes et externes à son développement.

Le développement local sera caractérisé par une approche de la communauté en terme d'infrastructures et de services. Le planning social interviendra si des problèmes sociaux importants sont identifiés alors que l'action sociale se concentrera sur les problèmes des personnes défavorisées vivant des injustices, de l'iniquité.

2.3.3 Stratégie de changement

Qui est impliqué dans la définition et la résolution du problème ? Fait-on appel à la population elle-même ou à des professionnels qui jettent un regard extérieur ?

Le développement local adoptera une stratégie faisant appel au partenariat des agents du milieu dans la définition et la résolution du problème. Le planning social effectuera une cueillette de données et prendra une décision quant à l'action la plus rationnelle alors que les citoyens seront reconnus comme les principaux acteurs à agir sur le problème. L'action sociale favorisera plutôt un regroupement antagoniste de revendications face à la situation à changer.

2.3.4 Tactiques et techniques de changement

Favorise-t-on les consensus ou les conflits dans la résolution des problèmes ?

L'action sociale, contrairement aux deux autres stratégies, favorisera le conflit et la contestation, l'action directe et la négociation.

2.3.5 Rôles du praticien

A quel titre agit le praticien et quel est son niveau d'implication vis-à-vis de la communauté ?

Dans les courants d'animation sociale, les récréologues sont présentés comme des "éducateurs et des facilitateurs d'expériences". Cependant,

"en y regardant de plus près, il s'agit moins de permettre le raffermissement et la valorisation des pratiques populaires que de favoriser de nouvelles pratiques culturelles fondées sur leur vision petite bourgeoisie du loisir éducatif".³²

Sans discuter immédiatement des conclusions émises, il faut toutefois retenir l'importance de l'implication du professionnel dans le développement des pratiques populaires.

32. Collectif d'Animation et d'Analyse en Loisir, sous la direction de Richard Nicol. Loisir et pouvoir populaire au Québec. Les Cahiers Desport numéro 2. Montréal. 1980. Page 101.

Dans le développement local, le praticien aura la capacité de catalyseur et de formateur habile à soutenir la résolution du problème. Le praticien du planning social est davantage un cueilleur de données, un analyste et un facilitateur. En action sociale, le praticien s'identifie au militant, au partisan ou au négociateur.

2.3.6 Moyens assurant le changement

Qui sera responsable de l'action ? Quel type d'intervention favorise-t-on ? Quel champ caractérise l'action ?

Le développement local mettra en place des petits groupes de travail. Le planning social favorisera la mise en place d'organisations formelles alors que l'action sociale interviendra par un processus politique et des regroupements de masse.

2.3.7 Attitude face à la structure de pouvoir

Quels sont les liens et les attitudes face aux structures de pouvoir ?

Contrairement ou en complémentarité avec Marcotte(1986), les auteurs reviennent sur le rôle déstabilisateur de l'État.

"La situation de crise s'aggravant, l'Etat a instauré une véritable stratégie d'encadrement

du mouvement populaire."³³

Sans endosser entièrement les conclusions des auteurs, la nécessité demeure de prendre cet acteur en compte dans l'analyse de l'intervention des centres communautaires de loisirs.

Le degré de contrôle et de présence de l'Etat s'accentue d'un modèle à l'autre. Le développement local sera membre de la structure locale de pouvoir comme collaborateur. Le planning social est défini par la présence de l'Etat comme intervenant alors que l'action sociale favorise les rapports de force face à l'Etat.

2.3.8 Relation système-client

Qui voulons-nous aider ? Quelle définition donnons-nous de la communauté ou segment de celle-ci ?

On note que "*proportionnellement à leurs moyens et à leurs ressources, ce sont les groupes populaires de loisirs qui, dans l'ensemble des groupes recensés dans les divers secteurs, ont la plus grosse clientèle et dont la clientèle visée est effectivement rejointe : des jeunes, des jeunes adultes, des citoyens adultes de la classe ouvrière.*"³⁴

La notion de communauté est véhiculée comme une entité géographique dans le

33. Lamoureux, Henri. Mayer, Robert. Panet-Raymond, Jean. L'intervention communautaire. Editions Saint-Martin. 1984. Montréal. Page 216.

34. Op. Cit. Page 157.

modèle de développement local, tout comme dans le planning social qui pourra aussi travailler avec des segments de population. L'action sociale s'adressera davantage à une communauté large, une classe sociale: les défavorisés.

2.3.9 Postulats relatifs aux divers intérêts des sous-groupes

Quels liens et rapports entretiennent-ils avec les autres organismes ?

Le développement communautaire travaillera à partir des intérêts communs en tentant de minimiser les différences. Le planning social tentera de réconcilier les différences mais à partir de sa vision qu'il imposera en cas de conflit. L'action sociale ne fait pas de concession sur la formulation du problème et adopte une attitude conflictuelle.

2.3.10 Conception et rôle de la population cliente

Quelle définition et quels rôles donne-t-on à la population en général et aux clients?

Le développement local aborde le rôle du citoyen comme principal agent de résolution du problème. Dans le modèle de planning social, la personne est d'abord consommateur, bénéficiaire. L'action sociale travaille davantage à partir de membres défavorisés se regroupant à partir d'intérêts communs.

2.3.11 Formes d'organisations proposées

Quelles structures mettons-nous en place et quelles formes favorisons-nous en terme de financement, de prise de décision, de facilités pour l'action, etc ?

Le développement local favorisera la mise sur pied d'entreprises communautaires avec des structures autonomes à financement mixte. Le planning social consiste en l'implantation de services publics financés et encadrés par l'Etat. L'action sociale favorisera finalement des organismes avec des structures autonomes de type syndical visant la revendication et les pressions politiques.

2.3.12 Référence à des droits

Selon quel droit agit-on ? Quelle est la justification légale poussant à l'action ?

Le développement local justifie son intervention sur le droit des communautés locales de participer au développement de leurs propres communautés sur des bases autonomes. Le planning social se base sur le droit des communautés de recevoir des services de première ligne. Finalement, l'action sociale défend le droit des défavorisés de s'organiser, de revendiquer et de s'inscrire dans la société à leur avantage.

Selon les caractéristiques retenues de chacun de ces critères, nous pourrons, avec l'aide de la grille, déterminer quel modèle est prédominant dans l'action des centres communautaires de loisirs. Ceci permettra peut-être d'expliquer l'action encore importante des centres communautaires de loisirs contrairement à d'autres secteurs communautaires en régression.

2.4 Méthodologie et instruments de recherche

Comme mentionné, l'objet de cette recherche est de répondre à la question : Est-ce que les centres communautaires de loisirs, regroupés dans la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de loisirs, font de l'organisation communautaire? Si oui, quelle stratégie est employée?

Compte tenu des objectifs de ce travail, nous nous limiterons à caractériser les stratégies d'intervention d'un centre communautaire de loisirs ; le Centre Communautaire St-Pierre.

2.4.1 Méthode retenue

Dans un premier temps, nous ferons la description la plus complète possible du

Centre Communautaire St-Pierre. Nous aborderons le contexte, le fonctionnement, les programmes, etc.

Dans un deuxième temps, nous reprendrons les douze variables présentées pour catégoriser l'intervention communautaire dans une des trois stratégies que nous avons retenues.

2.4.1.1 Consultation de la documentation du Centre

La récente naissance du Centre Communautaire St-Pierre facilitera grandement la consultation de la documentation. De plus, plusieurs personnes , toujours en poste, peuvent témoigner des faits comme acteurs principaux.

Nous consulterons de plus l'ensemble des documents du Centre Communautaire St-Pierre pour en retenir plusieurs que nous classerons en catégories : les finances, le bénévolat, le personnel, le conseil d'administration, la gestion et les équipements, la construction et agrandissement du centre communautaire, les données sur la population, les relations avec la Ville de Drummondville, les activités, les statuts et règlements et les relations avec les organismes.

Vous trouverez en annexe (voir annexe 6) la liste des différents documents que

nous avons consultés.

2.4.1.2 Les entrevues

Une grille d'entrevue ouverte et administrée à quelques personnes pouvant témoigner de l'histoire du Centre a permis de dégager les informations pertinentes complémentaires à la recherche documentaire.

Ces entrevues, en profondeur, couvraient plusieurs dimensions de la vie du Centre (administration, animation, publicité, volet économique, le personnel, etc.).

Une rencontre avec Monsieur André Paquet, directeur du Service des Loisirs et de l'Action Communautaire de la Ville de Drummondville a permis de cerner l'intervention municipale, principalement dans le cas qui nous concerne. Monsieur Paquet a rendu disponible la documentation qui nous intéressait.

2.4.1.3 Autres documents consultés

La participation aux activités de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs donnera plusieurs renseignements sur la Fédération elle-même (mission, objectifs, actions, etc) et sur la situation des centres communautaires de loisirs au

Québec.

La Fédération possède à ce titre un centre de documentation très accessible et du personnel très empressé à nous aider.

Nous terminerons notre portrait de la situation des centres communautaires par la consultation du bulletin de la Fédération, "Milieu de Vie".

2.5 Question de recherche

Quel type d'intervention peut caractériser l'action des centres communautaires de loisirs ?

Par la réalité d'un centre communautaire de loisirs, membre de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs, nous oserons minimalement vérifier la crédibilité de notre approche.

Nous avons précédemment soulevé certaines limites du modèle de Doucet et Favreau. Nous croyons que la spécificité des centres communautaires de loisirs démontrera de façon pratique ces dernières.

L'intervention “multi-communauté” des centres communautaires et le choix du loisir comme outil d'intervention sont des spécificités que nous devons retrouver dans l'analyse des interventions du Centre Communautaire St-Pierre.

Nous croyons donc que la description du Centre Communautaire St-Pierre et l'analyse à partir de la grille de Doucet et Favreau dégagera des conclusions sur la stratégie particulière collant plus à l'intervention des centres communautaires de loisirs.

CHAPITRE 3

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE

Dans les chapitres précédents, nous avons précisé le but de la recherche à l'effet d'identifier quel type d'intervention peut caractériser un centre communautaire de loisirs.

La consultation de certains auteurs a permis de définir ce qu'on entend généralement par organisation communautaire. Nous avons par la suite choisi notre cadre conceptuel basé sur le modèle adapté de Doucet et Favreau.

Nous présenterons d'abord le Centre Communautaire St-Pierre en nous préoccupant des éléments ayant mené à sa création. Nous présentons par la suite les structures, le fonctionnement, les liens avec la communauté, les activités proposées, les orientations et les actions du Centre Communautaire St-Pierre dans le quartier.

Le Centre Communautaire St-Pierre est un centre communautaire de loisirs de quartier reconnu et mandaté par la ville de Drummondville dans l'offre et la gestion en loisir pour le territoire des districts électoraux #2 et #3.

Membre depuis 1993 de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de

Loisirs, le Centre Communautaire St-Pierre répond aux critères d'admission et est donc, à première vue et avec réserves, un centre représentatif des centres communautaires de loisirs.

3.1 Mise sur pied du Centre Communautaire St-Pierre

L'objectif de cette partie est donc de présenter le Centre Communautaire St-Pierre. Avant d'y arriver, nous nous attarderons à quelques éléments historiques menant à la mise sur pied du Centre Communautaire St-Pierre et favorisant une meilleure compréhension des éléments de contexte que nous aborderons par la suite. Nous nous pencherons sur une période de six (6) années, de 1978 à 1983.³⁵

Le processus de mise sur pied du Centre Communautaire St-Pierre a permis à ce dernier de se structurer, de se définir légalement et de jeter les premières bases de son rôle et de son action dans le milieu.

Nous nous attarderons sur les éléments déterminants façonnant la création du Centre Communautaire St-Pierre. Cet exercice permettra par la suite d'analyser les

35. Le Centre Communautaire St-Pierre a été incorporé en 1979. La construction s'est terminée en 1983. C'est pour cette raison que nous avons retenu cette période.

principaux changements survenus jusqu'en 1991.

Après une brève présentation des actions antérieures pertinentes et du contexte au début des années 1980, nous établirons la chronologie de la construction du centre. Nous reviendrons par la suite sur quelques éléments de description tels les acteurs et la structuration organisationnelle. Nous émettrons finalement quelques commentaires plus généraux.

3.1.1 Variables antérieures

Comme l'indique Rutman, il faut rassembler des données concernant les variables antérieures,

"*c'est-à-dire les facteurs qui ne relèvent pas du problème mais constituent le contexte et les contraintes à l'intérieur desquels se déroule le programme*"³⁶.

Cet exercice clarifie souvent l'action dans son contexte.

L'idée d'un centre communautaire dans le quartier St-Pierre n'est pas née au début des années 1980. On retrouve une première trace de cet intérêt en 1961.

36. Lecomte, Roland et Ruthman, Leonard. Introduction aux méthodes de recherche évaluative. 1982. Ottawa. Page 37.

3.1.1.1 Les loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville

Les Loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville inc sont fondés le 30 mars 1961.

Parmi les trois (3) objectifs de la corporation, on mentionne : "*Etablir et opérer un centre communautaire de loisir*".³⁷

Ce comité, orienté surtout vers la pratique sportive, s'intéressera prioritairement aux loisirs pour les jeunes.³⁸

La dernière manifestation active des Loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville est la participation du responsable du moment à une assemblée des marguilliers en 1976. Le comité ne s'implique plus que dans une ligue de ballon balais pour adultes.³⁹

Dès 1961, il faut toutefois retenir une volonté sociale de doter le quartier d'un centre de loisirs ; un lieu pour animer les jeunes et organiser différentes activités de loisirs.

3.1.1.2 L'AFÉAS

La disparition des Loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville inc. n'a pas pour

37. Lettres patentes, Loisirs St-Pierre et Paul de Drummondville inc., enregistrées le 30 mars 1961. Libro 1076, folio 139. Document ST6.

38. Historique du Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre inc. 1990. Document H1.

39. Ibid.

autant diminué l'intérêt pour un centre de loisirs. Les organismes volontaires, de plus en plus nombreux dans le quartier, manifestent leurs besoins d'un lieu de regroupement et d'animation.

L'AFEAS (Association Féminine d'Education et d'Action Sociale) est représentative de la mobilisation autour de cette question. Déjà en 1975, leader dans le développement du quartier, les 192 femmes membres de l'AFEAS constatent la nécessité de loisirs mieux organisés et de lieux pour les jeunes.⁴⁰

C'est donc fort de près de 200 personnes mobilisées à l'importance des loisirs pour le quartier que de nouveaux éléments contextuels favoriseront la construction d'un centre communautaire de loisirs dans le quartier St-Pierre.

3.1.2 Variables contextuelles

Pour cerner le cadre dans lequel s'inscrit la création du Centre Communautaire St-Pierre,

"on s'intéresse aux éléments environnementaux qui peuvent influer sur les modalités de mise en oeuvre de programme et qui peuvent avoir un impact sur les résultats attendus. Vu qu'il s'agit du champ d'activité le plus vaste, c'est aussi celui qu'il est le plus difficile d'orienter dans une direction précise. L'évaluation doit essayer de découvrir les variables pertinentes en déterminant les facteurs qui empêtent sur le programme".⁴¹

40. Entrevue avec Madame Gisèle Laforce, 2 mars 1993. Document E1.

41. Lecomte, Roland et Ruthman, Leonard. Introduction aux méthodes de recherche évaluative. 1982. Ottawa. Page 74.

Certains éléments contextuels ont donc contribué à la construction d'un centre communautaire de loisirs dans le quartier St-Pierre.

Nous avons retenu quatre (4) de ces éléments, déterminants dans les orientations et les actions entreprises.

3.1.2.1 Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.)

Le Programme d'Amélioration de Quartier est un programme conjoint des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Le service de planification municipale de la Cité de Drummondville gère ce programme.

"Drummondville se dote en 1966 d'un plan directeur. Le début des années 70 voit la Cité de Drummondville se doter d'un Programme de Rénovation Urbaine... C'est en connaissance de cause que les autorités municipales de Drummondville déposent un programme détaillé pour l'application d'un P.A.Q. dans les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre.

On peut rappeler que le Programme d'Amélioration des Quartiers concerne les zones où la fonction résidentielle est prédominante, les bâtiments d'habitation ont un grand besoin de restauration, les résidants ont un revenu inférieur ou égal à la moyenne, les équipements communautaires sont inexistant ou désuets et les services publics sont partiellement ou totalement déficients."⁴²

Ce programme administre des fonds pour l'amélioration des quartiers (logement,

42. Programme d'Amélioration des Quartiers. Service de Planification et d'Urbanisme, Cité de Drummondville. Plan détaillé des secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre. 1978. Page 6. Document AG30.

loisirs, etc.).

Dans le cas qui nous intéresse, on retient la somme de 300 000\$ pour rénover un secteur désigné du quartier. De ce budget, 160 000\$ serviront à la restauration de résidences et à l'expropriation de terrains pour la construction éventuelle de logements multiples par l'Office National d'Habitation du Québec. Un budget est aussi disponible pour l'amélioration des équipements de loisirs. A la suite d'une rencontre d'information avec les gens du quartier, une somme de 50 000\$ est affectée à l'aménagement du parc Mathieu et une somme de 90 000\$ est disponible pour un centre communautaire.⁴³

"Le quartier St-Pierre souffre d'une carence au niveau de l'équipement communautaire. En effet, il n'y a pas de salle communautaire pouvant accueillir les différents organismes qui oeuvrent dans le milieu. Les citoyens du secteur nous ont parlé de ce problème qu'ils considèrent comme la principale défaillance de la vie de leur quartier.

*Des membres du Comité de Citoyens ont été spécialement mandatés pour travailler à ce projet. Le Programme d'Amélioration des Quartiers peut libérer certains fonds, mais les citoyens doivent prendre en main la bonne marche du projet. Dans cette optique, un local qui convient aux différents organismes du milieu devra être trouvé. Les citoyens devront s'assurer la collaboration des responsables de la Commission Scolaire, de la Fabrique de la Paroisse St-Pierre et autres."*⁴⁴

Les responsables du Programme, après avoir attribué une somme de 90 000\$ à la construction d'un centre communautaire, limitent ainsi leur rôle.

43. Correspondance de Denis Courchesne, président du Centre Communautaire St-Pierre au comité exécutif de la Commission Scolaire de Drummondville, à l'attention de M. Bernard Gagner, président. 10 novembre 1978. Document AG14.

44. Programme d'Amélioration des Quartiers. Service de Planification et d'Urbanisme, Cité de Drummondville. Plan détaillé des secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre. 1978. Page 45. Document AG30.

"Nous avons, dès lors, vu notre rôle comme le financeur partiel de ce projet. Ce rôle nous amène, d'une part, à accompagner le projet aux bons endroits, de manière à pouvoir le réaliser comme il se doit et, d'autre part, à assurer une certaine surveillance de l'utilisation des fonds qui seront mis à la disposition des personnes chargées de la réalisation du projet."⁴⁵

Ce programme apporte donc certaines ressources pour la construction d'un centre communautaire dans le quartier St-Pierre.

Les administrateurs du Programme fixent cependant des conditions. Premièrement, le centre devra se situer à l'intérieur des limites couvertes par le programme. Deuxièmement, les responsables devront fournir les preuves de la viabilité et du financement possible du projet. Finalement, les travaux devront être terminés au plus tard le 16 juillet 1982.⁴⁶

3.1.2.2 Livre blanc sur le loisir

L'étude de localisation et de besoins menée par le Centre Communautaire St-Pierre en 1979 (regroupement de citoyens parrainés par la ville de Drummondville) cherche, dans les premières pages du document, une certaine justification tout en établissant un rapport de force avec les intervenants impliqués. Le document argumente sur la nécessité et le

45. Mémorandum à André Paquet, directeur Services Récréatifs et Communautaires de Denis Luneau, directeur du Service de la Planification. 22 novembre 1978. Document AG15.

46. Historique du Comité des Loisirs et des Activités Socio-culturelles de St-Pierre inc. 1990. Document H1.

bien-fondé du projet de construction d'un centre de loisirs. Le Livre Blanc sur le loisir⁴⁷, document présentant les orientations et les intentions du Gouvernement provincial de cette époque concernant le loisir, a bien servi les intérêts du Centre Communautaire St-Pierre. En fait, le Livre Blanc sur le loisir est un élément légitimant et supportant la construction du centre communautaire. Nous nous attardons sur l'interprétation qu'avait le Centre Communautaire St-Pierre du Livre Blanc.

L'étude de localisation et de besoins retient trois points.

Premièrement, on favorise la formation des comités locaux des loisirs. "Des comités locaux des loisirs seront créés."⁴⁸

Même si le Livre Blanc peut être interprété de façon différente sur la nature exacte des comités locaux de loisirs, il n'en demeure pas moins que le Centre Communautaire St-Pierre appuie son action sur la volonté gouvernementale de favoriser la formation de comités locaux de loisir et le mandat municipal de les soutenir et de s'engager dans ce processus.

Deuxièmement, les modes de financement sont retenus. "Durant une période de transition de 5 ans, le gouvernement subventionnera les municipalités, de façon globale, sans précision de projets particuliers, à des fins de loisir que les élus municipaux administreront selon les règles établies de l'autonomie et de la responsabilité locale.

47. Livre blanc sur le loisir. Gouvernement du Québec.

48. Etude de localisation et de besoins. Projet Centre Communautaire St-Pierre. 1979. Document H2.

*Durant cette période, la méthode du per capita est tout indiquée.*⁴⁹

Soulignons ici l'élément principal pour le Centre Communautaire St-Pierre. De l'argent sera disponible et la municipalité doit redistribuer celui-ci tout en respectant les idéaux d'autonomie et de responsabilité locale.

Finalement, la concertation scolaire municipale sera la pierre angulaire renforçant le projet.

*"D'après le Livre Blanc, la municipalité devient le maître-d'oeuvre du loisir. L'organisation revient aux gens et aux groupes. Les commissions scolaires doivent, pour leur part, agir en concertation avec les municipalités en matière de loisir afin de rendre accessible au plus grand nombre de citoyens les ressources du milieu. En effet, au-delà de 400 protocoles d'entente régissant l'utilisation de gymnases, de piscines, d'arénas, etc. existent et montrent que la concertation est déjà une réalité. Il ne reste qu'à l'adapter à chaque localité."*⁵⁰

L'étude va encore plus loin en puisant dans le Livre Blanc une justification des rapports de force et une légitimité d'action avec la commission scolaire.

*"Il ne faut pas hésiter à affirmer la vocation essentiellement communautaire des équipements scolaires. Ceux-ci ont été construits par et pour les citoyens ; on conviendra qu'une espèce de droit collectif découle de ce fait et que les organismes scolaires, les commissions scolaires en particulier, seraient forts mal venues d'adopter des attitudes de "propriétaires". Aussi, il est tout à fait légitime d'encourager des concertations visant à accroître l'accessibilité des équipements scolaires de loisir ou des équipements scolaires pouvant servir à des fins de loisir."*⁵¹

49. Ibid.

50. Op. Cit.

51. Op. Cit.

Mentionnons à titre d'information que le comité ayant réalisé l'étude pour le Centre Communautaire St-Pierre s'est assuré la participation de Monsieur Guy Ménard, alors animateur communautaire pour la Cité de Drummondville.

3.1.3 Portrait démographique de la population

Nous reprenons ici l'essentiel des données recueillies par l'étude du Programme d'Amélioration de Quartier présentées en 1978 pour les secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre. Ces données proviennent du recensement de 1971 de Statistiques Canada pour le secteur St-Pierre (#531 et 532).

TABLEAU 1 POPULATION DU QUARTIER ST-PIERRE EN 1978.⁵²		
CATEGORIES D'AGE	POPULATION	POURCENTAGE
0-24 ANS	809	51.2%
25-64 ANS	663	41.9%
65 ANS ET PLUS	107	6.7%
POPULATION TOTALE	1579	100%
HOMMES	779	49.3%
FEMMES	800	50.7%

52. Programme d'Amélioration des Quartiers. Service de Planification et d'Urbanisme. Cité de Drummondville. Plan détaillé des secteurs Ste-Thérèse et St-Pierre. 1978. Page 22. Document AG30.

TABLEAU 2 MENAGES ET FAMILLES DU QUARTIER ST-PIERRE EN 1978.⁵³	
NOMBRE DE MENAGE	451
MOYENNE DE PERS. PAR MENAGE	3
FAMILLES AVEC ENFANTS	52%

Les données nous permettent d'observer la précarité du secteur St-Pierre face à l'ensemble de la population de Drummondville. Ainsi, les 0-24 ans sont en nombre considérable. On peut parler d'un quartier en développement avec 52% des familles avec enfants.

Le Tableau 3 donne deux indications intéressantes. Le revenu moyen du chef de famille est moins élevé que pour l'ensemble de la ville de Drummondville. Ensuite, le nombre de ménages où les deux conjoints travaillent est plus élevé que pour l'ensemble de la ville.

La majorité de la population ne possède pas de grade ou de formation, comme l'indique le tableau 4.

Le Programme d'Amélioration de Quartier a favorisé le quartier St-Pierre comme lieu d'intervention pour améliorer la qualité de vie.

53. Ibid. page 22.

TABLEAU 3
COMPARAISON DES REVENUS DES FAMILLES ENTRE LE QUARTIER ST-PIERRE ET L'ENSEMBLE DE DRUMMONDVILLE EN 1978.⁵⁴

	ST-PIERRE	DRUMMONDVILLE
Rev. moyen du chef de famille	5943\$	6514\$
% en dessous de la moy.	8.7%	
Revenu familial moyen	8690	8739
% en dessous de la moy.	.56%	
Nombre de revenus perçus par famille		
1 revenu	28.5%	37.2%
2 revenus	49.2%	45.8%
3 revenus	22.2%	16.8%

TABLEAU 4
DEGRE DE FORMATION ACADEMIQUE DU QUARTIER ST-PIERRE EN 1978.⁵⁵

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cours technique complété	3.9%	2.2%	6.1%
Formation prof. Complété	3.4%	2.5%	5.9%
Sans grade ou formation prof.	41.6%	46.2%	87.8%

3.1.4 Conception du loisir de la ville de Drummondville

La politique d'intervention en loisir de la Cité de Drummondville, en vigueur en 1978 a, elle aussi, favorisé la venue d'un centre communautaire dans St-Pierre.

54. Op. Cit. Page 24.

55. Op. Cit. Page 24.

Déjà on reconnaît aux organismes communautaires de quartier un rôle de mandataire.

TABLEAU 5
POLITIQUE D'INTERVENTION DE LA CITE DE DRUMMONDVILLE ET DE SES PRINCIPAUX MANDATAIRES EN 1978.⁵⁶

SECTEURS D'INTERVENTION	ORGANISMES MANDATAIRES
PLEIN AIR	DELEGATION DE GESTION CITE DES LOISIRS
SPORTS MINEURS	DRUMMONDVILLE OLYMPIQUE
CULTURE	CENTRE CULTUREL DE DRUMMONDVILLE
COMMUNAUTAIRES LOISIRS	CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIRS

On reconnaît de plus le rôle suivant aux organismes de quartier.

"Le niveau de quartier est considéré comme un tout offrant un ensemble complet de services en loisir. Ce niveau de vie récréative et communautaire est animé par l'ensemble des groupes de voisinage desservant la population et les groupes d'intérêts du quartier qui se concertent. Le regroupement du quartier établit en collaboration avec les Services Récrétifs et Communautaires les objectifs généraux de la programmation pour le quartier, identifie les intérêts récréatifs et élabore des programmes en loisir répondant spécifiquement à ses besoins du quartier et coordonne l'utilisation des parcs et équipements de quartier."⁵⁷

Finalement, le service reconnaît le quartier comme "*le lien par excellence de la*

56. Services Récrétifs et Communautaires. Intervention en loisir au niveau municipal. Cité de Drummondville. Page 22. Document V26.

57. Ibid. page 25.

*structure de participation,*⁵⁸ c'est-à-dire une structure qui répond aux besoins du milieu et identifiée à celui-ci. C'est avant tout un palier d'action.

3.1.5 Construction du centre communautaire

Nous avons survolé quelques variables qui ont influencé de façon significative l'émergence d'un centre communautaire dans le quartier St-Pierre.

Comme nous l'aborderons maintenant, le mandat du Centre Communautaire St-Pierre a d'abord consisté à doter le quartier d'un centre communautaire.

Plusieurs événements ont mené à la réalisation du projet, tel qu'il se réalisera en 1982. Pour tenter de saisir l'ensemble du processus, nous référons le lecteur à l'annexe présentant la chronologie des actions menant à la construction, la justification de celui-ci et le financement.

3.2 La gestion du Centre Communautaire St-Pierre

Après avoir situé quelques éléments historiques et de contexte, nous abordons maintenant la description du Centre Communautaire St-Pierre. Nous retiendrons quatre

58. Op. Cit. Page 30.

éléments importants permettant de juger de la gestion : les structures, le financement, le processus de planification et les acteurs en présence.

3.2.1 Les structures

Le Centre Communautaire St-Pierre est un organisme sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration bénévole de 11 personnes. Chaque année, l'assemblée générale entérine le rapport financier et le rapport des activités et nomme les administrateurs pour la représenter au conseil d'administration.

En ce sens, la gestion est démocratique et répond aux paramètres essentiels d'une corporation sans but lucratif.

Notons de plus que la récente naissance du Centre Communautaire St-Pierre est le fruit d'une initiative des citoyens du quartier. Ces derniers se sentent donc concernés par les destinés du Centre Communautaire St-Pierre.

Finalement, est membre de la corporation tout individu de 18 ans et plus demeurant dans les limites des quartiers définis dans les statuts et règlements du Centre Communautaire St-Pierre. Il n'y a donc pas, à ce titre, de discrimination. Tous les citoyens peuvent intervenir sur les orientations du Centre.

3.2.2 Le Financement

L'importance de l'autofinancement et la dépendance à des sources de financement extérieures sont des critères importants pour juger de la liberté réelle de gestion du Centre Communautaire St-Pierre.

En général, dans la tradition des centres communautaires de loisirs, on reconnaît trois sources majeures de financement.

Les subventions gouvernementales au fonctionnement représentent le premier regroupement. Les subventions ne doivent représenter qu'un faible pourcentage du financement global d'un centre pour ne pas trop le lier aux pressions gouvernementales et conserver sa liberté d'action.

Les revenus d'activités proviennent des revenus d'opération des cours, des inscriptions, etc. On y retrouve souvent la grande partie du chiffre d'affaires mais peu de profits nets.

La troisième source de financement regroupe l'ensemble des activités d'autofinancement. Que ce soit les locations des salles, la vente de produits alimentaires, la

tenue d'un bingo, etc., cette catégorie doit représenter un fort pourcentage illustrant une prise en charge réelle.

L'élément autofinancement est très souvent aussi une bonne mesure de l'implication bénévole.

L'analyse des rapports financiers du Centre Communautaire St-Pierre amène à quelques conclusions.

A la lecture des rapports financiers, le taux d'autofinancement combinant les activités d'autofinancement et les revenus d'activités atteint 75%. Les projets d'emplois, bien que primordial pour assurer une certaine main-d'œuvre, ne représentent que 1,3% des revenus. Les subventions diverses, provenant en très grande majorité du gouvernement municipal ne représente que 23,4%. (Voir tableau 6).

**TABLEAU 6
REPARTITION DES REVENUS 1989-1990**

REVENUS DE SUBVENTIONS	23.4%
REVENUS D'ACTIVITES	11.4%
REVENUS D'AUTOFINANCEMENT	63.9%
REVENUS DE PROJETS D'EMPLOIS	1.3%

Par l'analyse de la progression des revenus entre 1982 et 1990 par le tableau 7, nous constatons une très légère augmentation des revenus de subventions alors que les revenus d'autofinancement, tout au cours de cette période, demeurent la principale source de revenus.

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES REVENUS DE 1982 À 1990 CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE				
ANNÉE FINANCIÈRE	REVENUS DE SUBVENTIONS \$	REVENUS D'ACTIVITÉS \$	REVENUS D'AUTOFINANCEMENT \$	REVENUS DE PROJETS D'EMPLOIS \$
1982-1983	4787	4262	19925	
1983-1984	9000	5264	15533	
1984-1985	8258	2947	15084	
1985-1986	33300	2984	13342	
1986-1987	14600	4616	38397	
1987-1988	14200	10798	59112	3111
1988-1989	15836	7793	61543	3272
1989-1990	19220	9356	52513	1033

Notons une exception en 1985-1986 où la Ville subventionne la construction d'un jeu de croquet. Ce projet spécial a augmenté considérablement le pourcentage de subvention pour cette année. On octroie une subvention de 20000\$ pour ce projet.

Le financement du Centre apparaît donc comme diversifié et respecter un minimum d'autofinancement lui permettant une certaine autonomie dans la définition de sa mission.

3.2.3 Processus de planification

L'objet d'évaluation entendu par cet élément veut nous aider à déterminer le niveau d'implication des bénévoles et qui a prise sur les différentes facettes de l'orientation et de l'organisation du centre communautaire.

Les bénévoles impliqués dans les orientations et dans toutes les facettes d'organisation du centre apparaîtront comme une validation du caractère démocratique de l'organisation. C'est ici que nous évaluons en quel sens le processus de gestion représente en lui-même un effort de prise en charge et de développement.

La récente histoire du centre ne nous permet pas de dégager une prise de position claire sur des choix dans le processus de gestion.

En fait, les bénévoles semblent maître à bord au Centre Communautaire St-Pierre ; pas uniquement par option mais aussi par manque de moyens et par manque de planification.

C'est un comité de citoyens qui est l'instigateur du Centre Communautaire St-Pierre. Jusqu'en 1986, aucune ressource permanente n'assure le développement du loisir. On ne

peut compter que sur les bénévoles et quelques ressources en secrétariat (projets d'emplois).

Le développement est donc l'affaire des bénévoles qui sont confrontés rapidement aux limites budgétaires. Ces derniers sont donc là pour décider des orientations, mettre en place les activités, faire le ménage, voir aux réparations du centre, etc..

L'absence de ressources permanentes et la tradition bénévole dans le quartier assurent la participation première des gens.

Mais, comme nous le verrons plus loin, cela a aussi ralenti le développement des programmes du Centre Communautaire St-Pierre quant à ses objectifs. Les activités d'autofinancement demandent tellement d'efforts que peu d'énergies sont disponibles pour voir au développement et aux orientations.

En résumé, bien que démocratique, le développement du Centre Communautaire St-Pierre a été laissé un peu de côté au profit d'énergies mises sur le financement de celui-ci.

3.2.4 Les acteurs

Suite à l'historique développé précédemment, nous ne reviendrons que sur les principaux acteurs et les transformations qu'a connu le Centre Communautaire St-Pierre au cours des dix dernières années quant aux principaux acteurs influençant le développement et les orientations du Centre.

3.2.4.1 La Ville de Drummondville

L'adoption en 1990 d'une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs et communautaires⁵⁹ ne change pas les relations entre le Service des Loisirs et le Centre Communautaire St-Pierre.

Dans sa tradition de faire-faire⁶⁰, les autorités municipales ont développé une nouvelle politique régissant davantage le secteur communautaire, fixant des priorités dans le financement. La notion communautaire est toutefois très large et dépasse de loin les limites et spécificités que nous avons définies. Un club d'âge d'or, un centre communautaire de loisirs, un groupe d'entraide pour personnes handicapées se retrouvent

59. Ville de Drummondville. Politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir et d'action sociale. 1990.

60. D'Amours, Max. La gestion déléguée des services récréatifs et culturels, dans Loisir et Société. Volume 12 numéro 1. Printemps 89. PUQ.

dans cette définition. Le communautaire s'étend à ce qui s'offre comme service à la communauté.

Les coupures budgétaires et les implications politiques de l'application des critères mentionnés ont étouffé relativement les promesses d'amélioration du financement aux centres communautaires de loisirs de Drummondville.

Comme nous l'avons mentionné, la ville a tout de même supporté le Centre Communautaire St-Pierre dans les différents programmes mis en place. Principalement au niveau des immobilisations, le Centre Communautaire St-Pierre a toujours pu compter sur l'implication substantielle de la Ville.

Un bref survol fait retenir deux éléments.

Premièrement, la volonté des directeurs de service en place d'impliquer les citoyens a donné une voie aux pressions du milieu et a favorisé la prise en charge par le milieu. Pensons entre autres à Monsieur Denis Luneau du Service de Planification et Monsieur André Paquet du Service des Loisirs, fonctionnaires tous les deux à la Ville de Drummondville.

Consciente des économies réalisées et du bien-fondé de la formule du faire-faire, la

Ville a de plus supporté de façon importante le développement du loisir de quartier, lui permettant ainsi de rester impliqué dans ce secteur.

3.2.4.2 La Fabrique St-Pierre et Paul

Sans une participation de la Fabrique St-Pierre et Paul, jamais le projet n'aurait pu se réaliser.

L'échange de terrain, la vente à prix réduit de celui-ci au Centre Communautaire St-Pierre et l'achat du mobilier pour le centre ont permis de mettre au monde le Centre. Et que dire du prêt de 40000\$ à 3% d'intérêts ?

Les intérêts de la Fabrique sont proches des mêmes objectifs poursuivis à la naissance des patros : soutenir et participer aux initiatives paroissiales dans tous les domaines possibles, dont le loisir.

La Fabrique trouve dans le Centre Communautaire St-Pierre un organisme qui pourra répondre aux besoins toujours plus grands des autres groupes du milieu. La participation du curé de l'époque, Denis Courchesne, comme président du Centre Communautaire St-Pierre ne laisse planer aucun doute sur l'implication religieuse selon les modèles présentés par Bellefleur et Levasseur.

TABLEAU 8 AUTRES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE	
Membres du conseil d'administration	Autre engagement
Denis Courchesne	Curé de la paroisse
Roméo Biron	Comité de Citoyens
René Valois	Comité de Citoyens
Gilles Demers	Festival de l'Epi
Fleurette Rousseau	Comité de Citoyens et Aféas
Gisèle Laforce	Aféas
Yvette Lavallée	Aféas
Raymond Malouin	Scouts et Guides

En comparaison avec aujourd'hui, les dirigeants paroissiaux ne sont plus présents au conseil d'administration du Centre Communautaire St-Pierre. La clientèle rejointe par le centre, en majorité assez âgée, reste toutefois fidèle à une pratique religieuse régulière.

Nous reviendrons sur l'estompe de l'influence de la Fabrique sur le Centre Communautaire St-Pierre.

3.2.4.3 Les organismes du milieu

L'Aféas, le comité organisateur du Festival de l'Épi, les Scouts et Guides et le club du troisième âge ont été dès l'origine des partenaires du Centre Communautaire St-Pierre.

Au fil des ans, le développement au Centre de ses propres activités a accaparé la grande partie des ressources matérielles et bénévoles disponibles. L'impact majeur pour les organismes est sans aucun doute un certain relâchement dans la disponibilité et dans les relations qui deviendront plus contractuelles. Par exemple, on signe des protocoles d'échange de services avec les Scouts pour l'utilisation des locaux du Centre en échange de la distribution des dépliants par les jeunes.

Le Centre entretient toujours des liens avec les organismes du milieu mais a développé ses propres programmes et priorités.

Principaux utilisateurs du centre, les organismes doivent maintenant réserver les locaux selon les disponibilités laissées par la programmation régulière.

Concernant la direction du Centre Communautaire St-Pierre, alors que les représentants au conseil d'administration y participaient pratiquement à titre d'officiers de d'autres organismes, il s'est aujourd'hui développé des profils de bénévoles intéressés par le

loisir et le développement communautaire (voir tableau 10). Les gens impliqués ne le sont plus comme représentant d'organismes mais comme individu intéressé au développement du loisir de quartier.

TABLEAU 9 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE EN 1991.	
PRESIDENT	RETRAITE
VICE-PRESIDENT	HOMME D'AFFAIRES
VICE-PRESIDENTE	RETRAITEE
TRESORIER	RETRAITE
SECRETAIRE	SECRETAIRE-COMPTABLE
DIRECTEUR	RETRAITE
DIRECTEUR	RETRAITE
DIRECTRICE	RETRAITEE
DIRECTEUR	RETRAITE
DIRECTRICE	INFIRMIERE
DIRECTRICE	COORDONNATRICE

3.2.4.4 Les employés du Centre

C'est en 1986 que les dirigeants engageront une première ressource en loisir. Dans le passé, des ressources en secrétariat ont assuré un minimum de coordination dans l'offre

d'activités. Le centre répondait aux demandes du milieu et aux personnes désireuses de mettre leurs connaissances au profit des autres membres de la communauté.

Dès 1986, la situation change. Une expertise plus poussée amène le centre à développer des programmes d'activités plus complets et structurés par catégories d'âge.

Un pouvoir jusqu'alors inconnu voit le jour au centre. Une personne propose les activités à offrir. On passe de la demande à l'offre d'activités.

3.2.4.5 Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration voit donc son rôle transformé. Il perd un peu de son influence sur les programmes du Centre Communautaire St-Pierre.

Mais, du même coup, il se décharge de plusieurs tâches journalières et de contrôle moins propices à une responsabilisation bénévole de ce type.

Ce mariage entre bénévole et ressource permanente s'effectue au fil des ans, transformant du même coup le rôle des bénévoles. Les permanents sont devenus les décideurs quotidiens laissant au conseil d'administration les questions d'orientations.

Mais on ne fait pas une transformation comme celle-là sans rajustements. Ainsi, encore aujourd'hui, les administrateurs bénévoles sont encore très présents dans les décisions quotidiennes. On peut même noter que les personnes impliquées depuis 1980 ont plus de difficultés à accepter leurs nouveaux rôles.

Finalement, le principal acteur du Centre Communautaire St-Pierre reste la population en général du quartier St-Pierre et Paul.

3.3 Le rayonnement et la reconnaissance du Centre

Nous avons introduit la section précédente en rappelant l'importance de la communauté et la clientèle rejointe par le centre. Nous l'aborderons d'abord par le portrait actuel de la population du quartier. Nous nous attarderons par la suite à la place des bénévoles, aux clientèles rejoindes et aux relations avec les organismes.

3.3.1 Caractéristiques de la communauté

Avant d'aborder de plein pied les données statistiques, nous aimerais revenir sur ce qui nous apparaît la modification principale de la communauté.

En 1987, après un certain désengagement clérical, les dirigeants reformulent les

règlements généraux du Centre Communautaire St-Pierre. A la demande de la Ville de Drummondville, le Centre Communautaire St-Pierre devient la ressource en loisir communautaire pour un territoire géographique élargi aux circonscriptions électorales municipales #2 et #3.⁶¹

L'identification à une paroisse est maintenant chose du passé. On parlera maintenant des districts électoraux.

Le Centre Communautaire St-Pierre voit donc élargi son mandat d'offre d'activités de loisir à une communauté plus grande et par le fait même surgir un défi concernant l'identité et l'appartenance. Il désire conserver son identité de quartier mais voit doubler son territoire et du même coup la communauté.

La population est donc en mutation. Nous comparerons les données du recensement de 1986 de Statistiques Canada pour les districts électoraux #2 et #3 de Drummondville (incluant le secteur St-Pierre) avec les données de Statistiques Canada du recensement de 1978 pour le secteur St-Pierre de Drummondville (voir tableau 10).

61. Centre Communautaire St-Pierre. Lettres patentes supplémentaires. Août 1987.

**TABLEAU 10
EVOLUTION DE LA POPULATION SECTEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE**

AGE	POPULATION			
	1978	%	1986	%
0-24 ANS	809	0.512	2800	0.364
24-64 ANS	663	0.419	4125	0.536
65 ANS ET +	107	0.067	770	0.1
TOTAL	1579		7685	
HOMMES	779		3760	
FEMMES	800		3925	

Ce premier tableau souligne très bien le vieillissement de la population avec la catégorie de 65 ans et plus représentant 10% de la population du quartier. Le total de la population des districts #2 et #3 démontre bien le défi du Centre Communautaire St-Pierre voyant la population augmentée de 480%.

**TABLEAU 11
MENAGES ET FAMILLES DESSERVIS PAR LE CENTRE COMM. ST-PIERRE**

	1978	1986
NOMBRE DE MENAGES	451	3095
MOY. PERS./MENAGE	3	2.5
FAMILLES AVEC ENFANT	0.52	0.45

Le deuxième tableau (voir tableau 11) nous permet de mettre l'accent sur la diminution des tailles des familles avec 45% des ménages avec un enfant et une moyenne de 2,5 personnes par ménage. Ces données sont en conformité avec une tendance au vieillissement de la population.

TABLEAU 12 COMPARAISON REVENUS DES FAMILLES		
	1978	1986
REVENU FAMILIAL MOYEN ST-PIERRE	8690	29873
REVENU FAMILIAL MOYEN DRUMMOND.	8739	30057
	(0.56%)	(0.61%)

Le tableau 12 démontre assez clairement la similitude des écarts entre la situation en 1978 et en 1986.

On peut retenir que la majorité possède maintenant une formation minimum alors que le taux de gens non gradués est passé de 87,8% en 1978 à 44,8% en 1986. Cette dernière constatation aura aussi des répercussions sur le niveau des revenus, comme nous l'avons vu au tableau 12.

TABLEAU 13 EVOLUTION DU DEGRE DE FORMATION ACADEMIQUE DU QUARTIER ST-PIERRE		
	1978	1986
COURS TECH. COMPLETE	0.061	0.429
FORMATION PROFESS. UNIVERSITAIRE	0.059	0.123
SANS GRADE	0.878	0.448

Cette transformation fait présager des modifications importantes dans les attentes et les habitudes de loisirs de la population et un rôle différent à jouer pour le Centre Communautaire St-Pierre.

3.3.2 La place des bénévoles

Les bénévoles sont des acteurs importants du développement du Centre Communautaire St-Pierre.

Ils se lient de près à l'ensemble des tâches de planification, d'organisation et d'animation des activités du centre.

Le conseil d'administration est le principal acteur décideur des axes de développement. Son fonctionnement au cours des années nous démontre qu'en plus, les

membres bénévoles s'impliquent activement dans plusieurs autres tâches d'organisation concrètes sur le terrain.

Qu'on pense au ménage des salles durant les fêtes, aux travaux d'améliorations des immobilisations (peinture, etc.), aux préparatifs des activités d'autofinancement ; les bénévoles s'impliquent concrètement.

Comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédent, l'arrivée de personnel salarié a modifié quelque peu les responsabilités des bénévoles. Les permanents assurent les travaux d'encadrement de l'entretien et la supervision des tâches administratives.

Les bénévoles du conseil d'administration se déchargent ainsi des tâches "terrain" au profit d'énergies pour voir au développement du centre.

Le bassin de bénévoles provient principalement d'usagers qui décident de consacrer de leur temps à la bonne marche des activités.

Malgré une absence de structure planifiée de support aux bénévoles, on peut tout de même vérifier que les ressources financières restreintes et les bases de développement du Centre Communautaire St-Pierre ont favorisé l'engagement bénévole.

Nous n'avons pas retrouvé de données statistiques sur le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de bénévolat. Cependant, voici un aperçu des tâches assurées par des bénévoles : organisation de ligue de galet ; organisation de ligue de dards ; organisation de ligue de pétanque ; entretien et supervision des jeux extérieurs ; préparation de goûters pour les funérailles et les activités spéciales ; organisation de voyages pour les personnes âgées ; planification des activités d'autofinancement ; conseil d'administration d'onze (11) personnes.

L'ampleur du centre et son rayonnement de quartier n'ont pas vu naître encore d'éléments organisationnels plus structurés. Les comités permanents pour la programmation, par exemple, sont encore la responsabilité des membres du conseil d'administration.

3.3.3 Clientèles rejoindes

Comme l'indiquent ses statuts et règlements, le Centre Communautaire St-Pierre veut offrir des activités socio-communautaires à toute la population en apportant aussi une attention particulière aux jeunes et à la famille.

A la lecture et l'analyse des rapports d'activités du Centre Communautaire St-Pierre au cours des dernières années (1984-1990), nous pouvons émettre certains commentaires.

Le centre offre des activités pour toutes les catégories d'âge. Les statistiques de fréquentation suggèrent toutefois une participation massive presque exclusive des personnes âgées.

La composition du conseil d'administration, plutôt âgé, reflète bien l'engagement des bénévoles dans des activités qui leur ressemblent.

Les adultes sont rejoints de façon significative par les différentes activités de formation. Les adolescents sont totalement absents de la vie du centre. Malgré l'offre d'activités, les jeunes 12-17 ans ne fréquentent pas le centre.

Les jeunes et les tout-petits sont des clientèles rejoints selon des programmes d'activités variées.

La famille est plus qu'une préoccupation théorique. Les grandes festivités telles le festival de l'épi, la fête de l'Halloween, sont des moments forts de participation familiale.

La fréquentation du Centre, bien que diversifiée, est principalement l'affaire des personnes âgées.

3.3.4 Les relations avec les organismes

Les exemples sont nombreux démontrant l'implication du centre avec les organismes du milieu pour animer le quartier.

Lors de l'achat du terrain, une concertation fut nécessaire avec les intervenants scolaires et paroissiaux qui ont d'abord échangé deux parcelles de terrain pour ensuite en vendre une partie au Centre Communautaire St-Pierre. Le fruit de longues discussions et des pressions politiques importantes ont rendu possible ce projet.

L'Aféas St-Pierre utilisent les locaux du centre pour ses activités. En contrepartie, celle-ci organise annuellement une activité d'autofinancement pour le centre.

Les louveteaux de St-Pierre utilisent une salle du centre pour les activités. En contrepartie, ils distribuent gratuitement dans tout le quartier le dépliant de la programmation.

Les échanges avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste sont aussi nombreux. Que ce soit pour une sortie scolaire ou l'emploi d'une même ressource pour une activité, les centres maintiennent aussi des liens d'information (échange sur les activités de chacun, sur

les négociations avec la ville, etc) et d'actions communes (position commune sur des demandes financières, support à la demande d'un centre, etc.) auprès des autorités municipales.

En général, les quelques exemples cités et une multitude d'autres nous suggèrent que le Centre entretient des liens économiques et/ou politiques et de ressourcement avec le milieu.

Par liens économiques, on entend des échanges de services, des affiliations pour le soutien financier d'un projet, etc. Par liens politiques, on réfère principalement à des tables d'échanges pour l'avancement du loisir communautaire, pour des pressions politiques, etc.

C'est dans cet ordre d'idée que le centre est devenu membre de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs.

Finalement, le centre entretient aussi des liens de ressourcement en participant aux rencontres de permanents d'organismes de loisirs, les tables de formation de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs et l'ensemble des rencontres informelles entre les permanents des centres communautaires.

En résumé, malgré quelques priorités à dégager concernant l'encadrement des

bénévoles et l'absence des adolescents, le centre reflète en partie, dans l'esprit et la réalité, un lieu de rassemblement paroissial.

3.4 L'implication

3.4.1 Les rapports avec les usagers

L'analyse des rapports annuels d'activités nous amène à qualifier les activités de nature participative et/ou d'initiation. Favorisant le développement d'aptitudes et d'attitudes, le climat est important pour la bonne marche des activités.

Le centre accorde donc une importance à l'opinion des usagers quant aux conditions matérielles, le rythme des activités et le niveau d'aptitudes demandé. Par exemple, la fiche d'évaluation demandera aux participants de se prononcer sur la propreté des locaux, la qualité du matériel, la disponibilité des animateurs, la concordance ou non entre leurs attentes et le contenu de l'activité.

Finalement, on favorise la réalisation des petites fêtes à la fin des activités.

Les usagers sont toutefois peu présents dans la définition des activités proposées, à l'exception des tout-petits où le programme préscolaire demande l'implication des parents

tout au long du processus de planification, de réalisation et d'évaluation.

La lecture des évaluations et l'analyse des actes posés envers les participants font penser que le Centre Communautaire St-Pierre est à la fois un lieu pour pratiquer son activité préférée dans un climat chaleureux, où le processus et l'atteinte des objectifs sociaux sont aussi importants.

Toutefois, malgré le respect des catégories d'âge dans l'offre des activités, le faible taux de participation des jeunes amène souvent le centre à regrouper deux groupes d'âge pouvant mettre en danger l'atteinte des objectifs de participation et d'intégration, principalement au niveau des jeunes.

3.4.2 Les rapports avec les animateurs

Le support et l'encadrement des ressources humaines semblent de loin le plus grand aspect à développer du Centre Communautaire St-Pierre.

Malgré des efforts sporadiques d'encadrement, le centre débute seulement à se doter d'outils s'assurant la collaboration essentielle des animateurs.

Il n'existe pas actuellement d'outils de contrôle si ce n'est une maigre fiche

d'évaluation. L'implication souhaitée de la part des usagers n'a pas de répercussions dans les rapports entretenus avec les animateurs. Ces derniers sont rarement partie prenante de la vie du centre.

Le secteur préscolaire fait toutefois exception à la règle avec du personnel présent depuis longtemps ayant construit et façonné le projet éducatif de cette catégorie d'âge.

3.5 La mission du Centre

Comme nous l'avons vu, l'action du centre communautaire de loisirs se précise. L'aspect éducatif de l'intervention est un élément important que nous présentons ici.

Pour les centres communautaires de loisirs, l'aspect éducatif se traduit plus spécifiquement par le développement d'axes d'activités proposées comme moyen d'atteindre d'autres objectifs.

L'importance accordée au développement intégral de la personne se présente comme une vérification de l'importance éducative.

3.5.1. Les orientations

Il n'existe pas comme tel de projet éducatif au Centre communautaire St-Pierre.

Son absence laisse présager d'un développement où les acteurs portent les orientations sans avoir fait l'objet d'un consensus au préalable.

Sans vouloir interpréter l'action du Centre Communautaire St-Pierre, le vécu dans l'action nous donne des pistes de compréhension des orientations guidant le projet du centre.

Trois documents nous donnent des informations sur les orientations du Centre Communautaire St-Pierre.

3.5.1.1 Protocole avec la Ville de Drummondville

En juillet 1982, le Centre Communautaire St-Pierre signe une entente avec la Ville de Drummondville concernant une convention de 20 ans annexée à la subvention de 90 000\$, qui fixe les droits et responsabilités du Centre.⁶²

62. Ville de Drummondville. Protocole d'entente avec le Centre Communautaire St-Pierre. 1982.

Parmi les droits, nous mentionnons que le centre « pourra évoluer au niveau de ses activités dans les équipements et sur les terrains de la ville et plus précisément ceux du quartier St-Pierre ». La Ville reconnaît le Centre comme un intervenant privilégié dans la mise sur pied et l'organisation des loisirs du quartier. Toutefois, le Centre Communautaire St-Pierre devra s'en tenir aux loisirs de quartier afin d'éviter des duplications d'activités et d'objectifs avec les organismes déjà mandatés pour la réalisation du loisir au niveau du territoire de la Ville.

Finalement, le Centre recevra le soutien de la Ville par ses services dans la mesure des disponibilités humaines, financières et physiques.

Ses responsabilités se limitent à fournir à la Ville la preuve d'une assurance responsabilité de 1 000 000\$ qui décharge la ville de tous les dommages à la personne et aux biens découlant des engagements des parties. Le Centre Communautaire St-Pierre ne pourra céder, transférer ses obligations à qui que ce soit et finalement, le Centre Communautaire St-Pierre s'engage et s'oblige à remettre annuellement à la Ville son rapport d'activités et ses états financiers.

La nouvelle politique adoptée plus récemment ne modifie pas le champ d'action du Centre Communautaire St-Pierre. Elle précise son territoire et réaffirme son importance comme partenaire privilégié du gouvernement municipal.

3.5.1.2. La vocation du Centre Communautaire

En novembre 1981, on retrouve de façon explicite, une mention concernant la vocation du centre communautaire. René Valois, alors membre du conseil d'administration, définit ainsi la vocation du centre.

« *Le Centre est à la fois un lieu de rencontre, un lieu de travail, un lieu de divertissement et de loisirs et un centre administratif.* »⁶³

3.5.1.3. Les règlements généraux

Le Centre Communautaire St-Pierre obtient son incorporation le 13 mars 1979. Les règlements généraux, préparés avec la collaboration du personnel municipal, sont adoptés lors de l'assemblée générale de fondation le 28 mai 1980.

L'article 3 nous donne plus de détails sur les buts poursuivis par le Centre Communautaire St-Pierre.⁶⁴

- « 1. *Promouvoir toutes les activités paroissiales de St-Pierre et Paul*
- 2. *Assister tous les mouvements sociaux et culturels de la paroisse*
- 3. *Opérer et exploiter un centre communautaire pour toutes les activités sociales culturelles et de loisirs de la paroisse St-Pierre et Paul*
- 4. *Pourvoir à l'animation des loisirs dans les parcs de la paroisse*

63. Procès-verbal de la rencontre de fondation du Centre Communautaire St-Pierre.

64. Règlements généraux Centre Communautaire St-Pierre.

5. *Favoriser, assister et organiser des comités qui permettront la tenue d'activités en plein air*
6. *Assurer une représentation adéquate des citoyens dans le cadre des activités socio-culturelles et de loisirs.*
7. *Promouvoir et entreprendre toute démarche susceptible de favoriser l'atteinte de ces objectifs.*
8. *Améliorer la qualité de vie par une programmation socio-culturelle conforme au milieu pour que les citoyens résidants assurent leurs besoins dans l'avenir*
9. *S'assurer de la participation des enfants, des adolescents et des adultes dans la définition de leurs loisirs et de leur bien-être*
10. *Promouvoir la formation morale et technique de responsables compétents*
11. *Susciter une action éducatrice »*

Si certains acteurs ont rendu possible la construction du centre, ils ont aussi contribué, d'une certaine façon, aux orientations du Centre Communautaire St-Pierre.

Les objectifs 1 et 10 démontrent bien l'influence et la présence de la Fabrique.

L'importance accordée à l'éducation et au développement de la personne ne fait aucun doute.

Les objectifs du Centre Communautaire St-Pierre sont clairs : leader dans son quartier, il doit favoriser et soutenir les initiatives du milieu, dans le domaine du loisir pour améliorer la qualité de vie.

Une réserve s'impose toutefois. Le nom légal de la corporation à la naissance du Centre Communautaire St-Pierre laisse douter de la définition qu'on donne au loisir. Le

"Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre inc" démontre l'ambiguïté concernant les notions de loisir et d'activités culturelles.

Les objectifs mentionnés dans les règlements généraux font plutôt référence à la dimension socio-culturelle et non sportive des activités de loisirs. Par les mandats confiés au Centre Communautaire St-Pierre, le sport semble écarté des objectifs de ce dernier.

Les deux notions possibles (loisir et socio-culturelle) nous renvoient tout de même au projet éducatif du Centre Communautaire St-Pierre.

3.6 L'action sociale

Le Centre Communautaire St-Pierre agit pour améliorer la qualité de vie par des activités de conditionnement physique pour les aînés, en favorisant le raffermissement des contacts entre les personnes de même âge, en suscitant l'implication bénévole, en favorisant l'échange de services.

Plus spécifiquement et par groupes d'âges, le Centre Communautaire St-Pierre répond aux besoins des participants et agit favorablement dans le milieu.

Le programme de pré-maternelle, par exemple, en plus d'offrir des moments de

répit et un support aux parents, prépare l'enfant au monde scolaire. Certains parents peuvent y rencontrer des pairs vivant les mêmes réalités et y trouver un support appréciable.

Les activités proposées aux jeunes ont encore un impact de soutien à la famille (congés scolaires), à l'école (activités para-scolaires) et un rôle préventif important concernant le comportement en société. Les jeunes s'initient à de nouveaux jeux, apprennent à respecter des règles, sont renforcés dans l'estime de soi, etc.

Les activités offertes aux adultes développent un sens d'appartenance au milieu et favorisent l'engagement dans son milieu.

Les activités et fêtes familiales favorisent de leur côté la communication et le jeu en famille.

Finalement, l'impact social du Centre Communautaire St-Pierre se vérifie par le support technique aux autres organismes du milieu. L'échange et la concertation permettent de mobiliser les énergies pour la résolution de problèmes sociaux à partir du champ de pratique de chacun.

CHAPITRE 4

ANALYSE DES RÉSULTATS

Nous venons de tracer le portrait du Centre Communautaire St-Pierre.

L'objectif recherché par la description du Centre Communautaire St-Pierre est de vérifier, par un cas précis, avec toutes les limites qu'il faut toutefois préciser, si les centres communautaires de loisirs font effectivement de l'organisation communautaire. Si oui, nous voulons vérifier dans un deuxième temps la stratégie d'intervention qui peut les caractériser.

Le contexte historique, les acteurs impliqués et les particularités des expériences doivent limiter l'interprétation que nous ferons des résultats. Il est difficile de globaliser les résultats et les constatations que nous faisons du fonctionnement du Centre Communautaire St-Pierre. Des vérifications auprès de d'autres centres communautaires de loisirs seront nécessaires avant d'extrapoler et généraliser les résultats.

Nous avons soutenu que la grille de Doucet et Favreau, améliorée par les remarques de Doré, pourrait très bien servir d'outil d'analyse de la réalité des centres communautaires de loisirs pour vérifier si oui ou non ces derniers utilisent le loisir à des fins d'action sociale.

Après une description la plus exhaustive possible du Centre Communautaire St-Pierre, nous procéderons dans cette partie à l'analyse du contenu.

A travers la grille présentée, nous positionnerons les actions du Centre Communautaire St-Pierre.

Nous serons aussi préoccupés à ce que les spécificités des centres communautaires de loisirs soient présentes dans l'analyse. Nous regrouperons sous l'appellation « loisir communautaire » les spécificités que nous pouvons identifier à l'utilisation du loisir comme moyen d'action sociale.

Rappelons brièvement les trois spécificités que nous avons élaborées au chapitre 2. Les centres communautaires de loisirs utilisent le loisir à des fins d'action sociale où la fête est importante et où on aborde les situations par les solutions. L'action des centres communautaires de loisirs se déroule dans le quartier pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Finalement, l'intervention des centres est "multi-communautaire".

Pour répondre à notre question de recherche, nous reprenons la grille de Doucet et Favreau en situant la réalité du Centre Communautaire St-Pierre selon les variables de caractérisation et les stratégies proposées. Nous avons de plus ajouté une quatrième

stratégie faisant appel à l'offre d'activités de loisirs. Nous verrons que certaines caractéristiques du Centre Communautaire St-Pierre ne se retrouvent pas dans le modèle normatif de Doucet et Favreau.

Nous reprendrons donc de façon systématique les variables de caractérisation pour revenir de façon générale sur l'ensemble des stratégies. Le tableau 14 illustre notre analyse. Nous ne reprendrons pas l'ensemble des définitions des variables de caractérisation. Pour revoir certains éléments, veuillez vous référer à la présentation au chapitre 2.

TABLEAU 14
PRÉSENTATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE SELON LE
MODÈLE RETENU

STRATÉGIES D'INTERVENTION SELON DOUCET ET FAVREAU				
	Développement local	Planning social	Action sociale	Loisir communautaire
4.1 Finalité de l'action communautaire	Développement d'un lieu appartenant à la communauté	Reconnaissance et mandats de la Ville pour la gestion et l'organisation		Offre d'activités de loisir aux individus et animation du milieu
4.2 Postulat sur la structure et la problématique	Lieu de regroupement	Modification théorique de la communauté		Loisir comme outil éducatif
4.3 Stratégie de changement	Implication bénévole comme principal acteur	Gestion déléguée par la Ville	Source d'échanges et de revendications	Loisir comme intégration sociale
4.4 Tactiques et techniques de changement	Consensuelles		Exigence d'un dû, d'une nécessité	
4.5 Rôle du praticien	Implication personnelle et substitution aux bénévoles mais contrôlé par les bénévoles			Professionnel en loisir pas en organisation communautaire
4.6 Moyens assurant le changement	Comités de tâches	Reconnaissance comme acteur avec ententes de services		Offre d'activités positives

4.7 Attitude face au pouvoir	Développement de programmes de loisirs autonomes	Mandats et subventions municipales	Revendication d'un financement provincial	Financement mixte
4.8 Relation système-client	Communauté géographique	Priorisation par les gens du quartier, ceux regroupés		Attre beaucoup de monde. Pas d'identification au problème. Approche multi
4.9 Postulats aux intérêts des sous-groupes	Concertation et confrontation des besoins	Organisme avec des ressources pour gérer		
4.10 Conception et rôle de la population	Population participe au processus	Population cliente		Bénévoles impliqués dans l'offre des services
4.11 Formes d'organisations proposées	Autonomie d'un OSBL avec financement mixte	Mandats spécifiques gérés pour l'État	Ouverture aux besoins de la communauté	
4.12 Références à des droits	Droit au loisir		Droit de participer et de décider de ce qui est bon pour soi	

4.1 Finalité de l'action

Le Centre Communautaire St-Pierre agit à différents niveaux. A ce titre, ses actions ne se limitent pas à une seule stratégie.

Les services mis de l'avant par le Centre (halte-garderie, etc.) comblient un vide et un besoin dans la communauté. Ce type d'intervention, bien que prétexte à une mission plus globale d'accès au loisir, reprend la définition du développement local car les actions sont davantage axées sur la mise en place de services à la communauté. Les transactions nécessaires avec la Commission Scolaire et la Fabrique pour la mise en place d'un lieu appartenant à la communauté est une bonne représentation de la volonté locale d'un lieu de regroupement.

En raison de son positionnement et des moyens mis à sa disposition, le Centre Communautaire St-Pierre est devenu un leader dans son milieu. Reconnu par les autres acteurs du milieu et par la Ville de Drummondville, il gère des programmes et des équipements pour le mieux-être de la collectivité. Le planning social s'identifie par cette constatation de délégation de gestion. Citons à titre d'exemple la politique de reconnaissance de la Ville de Drummondville qui reconnaît des droits et responsabilités au Centre Communautaire St-Pierre.

L'histoire du Centre Communautaire St-Pierre nous démontre de plus que la prise en charge des individus, supportée par un concours de circonstances a mené à la création du Centre. Les moyens employés, quelquefois conflictuels mais la plupart du temps consensuels, ouvrent toutefois l'analyse à la stratégie d'action sociale. Rien ne nous permet toutefois d'identifier un processus collectif. L'offre en loisir répond d'abord à un besoin de l'individu de prendre du temps pour lui.

La finalité de l'action du Centre Communautaire St-Pierre est d'abord l'amélioration de la qualité de vie. La volonté du Centre d'animer le milieu par des programmes universels (terrains de jeux, etc) semble une spécificité au loisir.

4.2 Postulat sur la structure et la problématique

L'analyse du Centre Communautaire St-Pierre nous permet d'identifier l'importance accordée au loisir dans la société et l'amélioration de la qualité de vie comme principaux éléments se rapportant à cette variable de caractérisation.

La mission, les règlements généraux et les actions du Centre Communautaire St-Pierre ne laissent aucun doute sur l'importance accordée au loisir. Le Centre se définit d'abord par le loisir et intervient directement dans ce champ. Le développement local est ici bien représenté par la mise sur pied de services et de programmes en loisir. Le centre

communautaire est avant tout un lieu de regroupement, comme l'esprit le voulait (voir à ce sujet l'allocution de monsieur Valois).

Du même coup, la Ville reconnaît le Centre comme un intervenant plus près des citoyens. Son intervention de quartier par la gestion des programmes et des équipements de loisirs favorise l'amélioration de la qualité de vie de la communauté. Dans ce sens, la structure et la problématique se rapportent au planning social. La notion de communauté est modifiée théoriquement par les autorités municipales. Le Centre Communautaire St-Pierre se voit donc devenir un lieu de regroupement pour une communauté qui a décuplé, où la composition sociale de la population est modifiée. Le tableau 10 donne une bonne représentation de cette situation. L'utilisation du loisir à des fins éducatives est spécifique et clairement identifié dans la mission du Centre Communautaire St-Pierre.

4.3 Stratégie de changement

On identifie trois constatations pour dégager les stratégies de changement, sans pour autant pouvoir dégager les stratégies de changement, sans pour autant pouvoir identifier une dominante.

Le Centre est né d'une collaboration de plusieurs intervenants. Ce partenariat avec les acteurs du milieu est aujourd'hui encore très présent. Le Centre a toujours favorisé le

travail à partir des réalités communes des intervenants, reprenant ainsi le modèle de développement local. L'implication bénévole fait partie de la philosophie d'intervention du Centre Communautaire St-Pierre et intégrée à sa structure démocratique.

Ce partenariat s'effectue aussi avec la reconnaissance et l'assentiment du gouvernement municipal. La délégation de mandats et le protocole de reconnaissance entre la Ville et le Centre Communautaire St-Pierre sont de bons exemples de gestion déléguée. Le développement du quartier est partie intégrante d'un plan directeur de développement municipal. On s'identifie davantage au planning social à ce moment.

La stratégie de planning social ouvre la porte à l'utilisation du loisir comme moyen d'intégration sociale. Nous distinguons toutefois des particularités aux stratégies mises en place par le Centre Communautaire St-Pierre. La prise en charge par les participants des programmes et des services, de même que la gestion bénévole du Centre ne sont pas encadrées quant à la direction à donner aux changements. Cette autonomie dégage le Centre des limites des mandats de gestion. Nous croyons qu'il faut interpréter le partenariat avec la Ville davantage comme un outil d'action de deux entités se regroupant pour l'atteinte d'objectifs communs.

La réelle pénétration du Centre Communautaire St-Pierre dans la communauté et l'affluence dans les locaux en font un lieu d'échanges et de revendications, propice au

développement d'actions sociales. De plus, l'intervention auprès de plusieurs générations qui se côtoient favorise des échanges et une meilleure compréhension de la vie en communauté. C'est une spécificité qui nous apparaît importante à souligner.

4.4 Tactiques et techniques de changements

La cohérence de la mission avec les tactiques et techniques de changement a toujours favorisé l'emploi de pratiques consensuelles. Malgré de rares exceptions que l'on peut dégager à l'époque de la mise sur pied du Centre Communautaire St-Pierre, les pratiques sont majoritairement consensuelles. Les négociations, le respect des modalités et des échéances, la compréhension des limites des partenaires ont toujours favorisé ce type de pratique. Il n'y a pas de rapports de force pour obtenir certains droits.

L'histoire du Centre Communautaire St-Pierre nous démontre toutefois des moments plus conflictuels où les gens voient la venue d'un centre comme un dû, une nécessité à la qualité de vie des habitants. Pensons entre autres à l'Aféas qui, dès le départ, a manifesté la nécessité d'un centre communautaire de loisir.

4.5 Le rôle du praticien

Le processus, dirons-nous normal, de développement du Centre l'a amené à

l'engagement de ressources permanentes. L'objectif visé était alors de dégager les bénévoles de l'organisation et de la gestion courante des programmes.

La description du Centre Communautaire St-Pierre démontre la place prédominante du personnel permanent dans les interventions du Centre. Bien que les bénévoles en place soient toujours très présents, la délégation de la gestion à une ressource salariée modifie le rôle des bénévoles. Le coordonnateur est maintenant celui qui suggère les orientations et influence ainsi grandement les actions du Centre. Cette référence fait appel au développement local. L'engagement de professionnels en loisirs est spécifique à ce milieu. Les professionnels n'ont pas une formation rattachée à l'organisation communautaire.

4.6 Les moyens assurant le changement

La dualité de fonctionnement du Centre nous amène à deux constatations.

Le fonctionnement autonome du Centre se manifeste par la mise sur pied de comités de tâches impliquant ainsi un grand nombre de personnes et répondant à la mission de prise en charge par le milieu.

Deuxièmement, les ententes de reconnaissance signées avec la Ville sont d'autres moyens pour le Centre d'action dans le milieu. Que ce soit avec la Ville ou avec d'autres

organismes du milieu, les échanges de services ont permis au Centre de s'allier à des partenaires pour l'amélioration de la qualité de vie. Le tableau 5 illustre le plan municipal d'utilisation des groupes présents dans le milieu.

On retrouve donc à la fois des éléments de développement local et de planning social. Une spécificité du loisir communautaire est de travailler sur les actions positives. Les gens fréquentant le Centre ne sont pas identifiés à des problèmes mais à des activités de loisirs.

4.7 Attitude face au pouvoir

L'autonomie corporative du Centre lui permet une liberté d'action. Les résidants du territoire d'intervention sont maîtres du processus démocratique de la corporation. Cette liberté est toutefois restreinte par les différents protocoles de reconnaissance et de gestion avec la Ville de Drummondville.

Le Centre doit assurer des services et des mandats qui sont en concordance avec sa mission et ses objectifs mais doit aussi respecter certains critères et certaines exigences reliées à ses ententes. Pensons aux patinoires où les protocoles fixent les heures d'ouverture. Le financement pour ce programme ne permet pas au Centre de remanier les horaires, à moins de le faire avec ses propres budgets.

Le Centre a d'un autre côté une certaine liberté face aux structures politiques. La grande partie de son financement provenant de ses propres ressources oblige les structures de pouvoir à négocier des ententes raisonnables. Le Centre fait toutefois des représentations pour obtenir un financement minimal du gouvernement provincial.

Le Centre a de plus une certaine latitude dans le développement de programmes qui lui tiennent à cœur, sans pour autant que les autorités puissent intervenir. Encore là, son statut juridique et son financement mixte sont à la base de cette liberté. Le financement mixte (privé et public) du Centre Communautaire St-Pierre est une spécificité du loisir communautaire. La gestion moins coûteuse permet de financer les programmes autonomes par le financement public.

4.8 Relations système-client

L'intervention du Centre se définit d'abord à partir d'une communauté de type géographique. Aux prises avec les difficultés d'élargissement de sa communauté mentionnées au chapitre 3, le Centre propose des services et des programmes pour l'ensemble de sa communauté. La fréquentation montre toutefois des difficultés à rejoindre les adolescents.

L'approche "multi" présentée au chapitre 3 fait toutefois appel à des programmes adaptés à des sous segments spécifiques de la communauté. L'intervention par groupes d'âge permet au Centre de respecter le développement des individus et favorise du même coup des échanges entre les générations. La cohabitation d'activités de loisirs pour différents groupes d'âge dans les mêmes locaux est un exemple frappant de ces échanges.

De son côté, la municipalité reconnaît aux citoyens le droit et la justesse du jugement dans la priorisation des besoins du quartier. On écoute ceux qui parlent et on leur donne une reconnaissance. L'importance donnée au comité des citoyens est un exemple de cette reconnaissance.

4.9 Postulats aux intérêts des sous-groupes

Comme nous l'avons mentionné avant, la concertation à partir des intérêts communs des acteurs est une priorité. Les échanges de services, les projets communs font partie de la vie de tous les jours du Centre Communautaire St-Pierre.

De même, les acteurs du milieu n'hésitent pas à contacter le Centre pour des projets qu'ils savent importants pour la réalisation de la mission du Centre. La composition du premier conseil d'administration du Centre Communautaire St-Pierre (voir tableau 8) est une bonne représentation des sous-groupes dans la vie du quartier.

Toutefois, la dimension d'action sociale du Centre par le loisir est très peu présente.

Le Centre est devenu membre de la FQCCL pour cette principale raison. L'adhésion à la fédération lui a permis d'outiller et de dégager une parole commune d'utilisation du loisir comme moyen d'action sociale. Mais la reconnaissance par les organismes communautaires du milieu n'est pas à ce niveau. On reconnaît son intervention pour l'amélioration de la qualité de vie mais les fins de prise en charge ne sont pas reconnues.

4.10 Conception et rôle de la population

Dans l'offre d'activités et de services en loisir mise de l'avant par le Centre, la population des quartiers désignés est d'abord perçue comme cliente. A ce titre, le Centre utilise les moyens de commercialisation à sa disposition pour vendre ses programmes.

Les participants dépassent cette conception par l'incitation à s'impliquer dans l'organisation, la réalisation et l'évaluation des programmes.

La description du Centre démontre à ce sujet une certaine difficulté à atteindre ce dernier niveau. Les attentes des participants ne sont pas toujours de s'impliquer dans l'ensemble du processus. Au moins, leurs besoins seront satisfaits au premier degré. Cette conception de la population cliente se rapporte davantage à des stratégies de planning

social malgré un espace réel de participation aux orientations et à l'offre des services.

4.11 Formes d'organisations proposées

Le Centre propose une organisation autonome sous la forme d'un organisme sans but lucratif où les membres sont les résidants d'un territoire géographique donné.

Le Centre Communautaire St-Pierre gère aussi des mandats spécifiques pour la municipalité.

En raison de son fonctionnement et les modalités de participation proposées, le Centre suggère une communauté de vie aux participants. Les liens sociaux qui se tissent entre les participants et l'importance accordée à leur participation dans le processus de fonctionnement font en sorte de créer une communauté à l'intérieur du Centre. Le Centre est aussi un centre de référence pour la population du quartier.

4.12 Référence à des droits

Le droit fondamental sur lequel se base le Centre Communautaire St-Pierre pour intervenir est le droit au loisir. Cela se reflète par le droit à des activités de loisirs adaptées et des équipements adéquats.

Fondamentalement, le Centre est aussi préoccupé par le droit à la personne de se prendre en main. Le Centre offre, par le loisir, des outils favorisant la valorisation et la prise en charge des individus et leur intégration dans la communauté. Le Livre Blanc sur le Loisir est à ce sujet une source d'inspiration et de justification. L'implantation du Centre a permis aux citoyens de faire reconnaître leur droit de participer et de décider de ce qui est prioritaire et bon pour eux.

4.13 Interprétation des résultats

L'analyse du Centre Communautaire St-Pierre à partir de la grille de Doucet et Favreau nous permet d'établir un portrait des stratégies utilisées dans ses interventions.

De façon générale, nous constatons que certaines dualités caractérisent le Centre Communautaire St-Pierre.

4.13.1 Le Centre de loisirs ou le Centre communautaire

Les stratégies présentées permettent de percevoir l'utilisation du loisir comme moyen d'intervention. A ce titre, le Centre Communautaire St-Pierre se retrouve tantôt dans les stratégies de développement local et tantôt dans celles du planning social.

La mise en place des services à la communauté, le partenariat avec l'ensemble des intervenants, les pratiques consensuelles, les moyens utilisés, la conception de la communauté sont autant d'éléments se rapportant au développement local.

La reconnaissance par l'Etat, les mandats de gestion délégués et la proximité avec certains objectifs municipaux positionnent le Centre Communautaire St-Pierre dans la stratégie du planning social.

Cette dualité, nous l'appellerons centre de loisirs (planning social) et centre communautaire de loisirs (développement local).

Le centre communautaire de loisirs fait référence à un organisme autonome qui met en place des services, des actions favorisant le développement de la communauté.

Le centre de loisirs se définit davantage par la gestion et la participation des citoyens à l'offre et la réalisation d'activités les touchant.

Dépendamment des actions interprétées et de la variable de caractérisation étudiée, différentes constatations seront saisies.

Ces seuls éléments nous permettent de bien positionner la dualité du Centre Communautaire St-Pierre dans le modèle élaboré par Doucet et Favreau.

Le Centre communautaire utilise le développement local comme stratégie d'intervention communautaire. Le Centre de loisirs est partie intégrante de la communauté et répond à des besoins d'organisation municipale.

Mais comme notre hypothèse le soulevait, nous ne retrouvons là qu'une ou plus précisément deux parties distinctes de la réalité de l'intervention du Centre Communautaire St-Pierre.

4.13.2 Le Centre communautaire de loisirs

Cela nous permet de dégager deux niveaux d'intervention. Un premier qui vise d'abord la satisfaction des besoins individuels en loisir. Le partenariat avec l'ensemble des intervenants facilite grandement l'atteinte de cet objectif.

Un deuxième niveau d'intervention vise plus précisément l'éducation et le développement d'une réelle vie communautaire locale.

Ces constatations générales permettront, nous en sommes convaincus, de mieux saisir la réalité et la dualité des centres communautaires de loisirs. C'est ainsi que le Centre offrira des activités précises à des individus et développer parallèlement des programmes d'animation du milieu.

4.13.3 Les spécificités du loisir communautaire

Nous avons identifié des spécificités à l'utilisation du loisir à des fins d'intervention communautaire.

Parmi celles-ci, nous avons souligné deux dualités caractéristiques du développement du Centre Communautaire St-Pierre et permettant de saisir les différences entre les actions d'un centre de loisirs et celles d'un centre communautaire de loisirs.

D'autres caractéristiques nous semblent importantes à souligner.

4.13.3.1 Spécificités des professionnels impliqués

Les professionnels impliqués pour le Centre Communautaire St-Pierre ne possèdent pas de formation en organisation communautaire. Respectivement secrétaire, technicien en loisir et récréologue, ces personnes sont d'abord choisies pour leurs compétences en

organisation.

Cette particularité a fait en sorte de dégager un langage et une justification sans lien avec les courants d'organisation communautaire. L'histoire et le cheminement du Centre Communautaire St-Pierre, revue à la lumière de la grille de Doucet et Favreau, nous permet cependant d'établir des parallèles avec l'organisation communautaire.

4.13.3.2 Approche positive des problèmes

La particularité du Centre Communautaire St-Pierre réside aussi dans l'esprit avec lequel l'individu fréquente le Centre.

Souvent associé à une expérience positive et libre, les individus ne sont pas identifiés à un problème. L'attitude qui s'en dégage facilite l'implication personnelle.

4.13.3.3 Popularité et universalité du loisir

Comparativement à des expériences souvent limitées à des petits groupes, le Centre Communautaire St-Pierre est très fréquenté. Les individus qui participent, de près ou de loin à une activité de loisirs, donnent une visibilité et un pouvoir mobilisateur au Centre Communautaire St-Pierre. A l'automne 1991, on dénombre près de 500 personnes inscrites à au moins une activité.

CONCLUSION

Tout au long de ce travail, nous avons voulu répondre à une interrogation des intervenants en loisir engagés comme bénévoles ou salariés dans les centres communautaires de loisirs. Les centres communautaires de loisirs, regroupés dans la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs, s'identifiant comme agent d'intervention communautaire, font-ils de l'organisation communautaire et si oui, quelle stratégie caractérise leurs actions.

Nous sommes donc retournés aux grilles d'analyse et aux modèles en organisation communautaire pour vérifier nos questionnements.

La grille proposée par Doucet et Favreau, basée sur le modèle américain de Rothman, est une représentation de base des stratégies d'intervention en organisation communautaire. Cette grille d'analyse, bien que présentant une vision normative de l'intervention communautaire, nous a permis de situer l'action du Centre Communautaire St-Pierre et de dégager des spécificités à l'utilisation du loisir à des fins communautaires.

L'analyse du vécu du Centre Communautaire St-Pierre nous pousse à valider notre

hypothèse, du moins en ce qui concerne une représentation normative de l'intervention communautaire.

Nous venons donc à la conclusion que les centres communautaires de loisirs utilisent le loisir à des fins d'organisation communautaire mais que cela n'exprime pas la totalité de leurs actions. Il existe des dualités présentes au Centre Communautaire St-Pierre et qui sont partie intégrante de son développement.

Les centres communautaires de loisirs ne peuvent toutefois être ramenés à l'action d'un seul centre. Une étude plus poussée sur un échantillonnage représentatif de l'ensemble des centres communautaires de loisirs permettrait sûrement de dégager des généralités et des particularités, des actions quelquefois plus communautaires ou dans d'autres cas plus centrées sur l'offre d'activités de loisirs.

Malgré des ambiguïtés dans l'utilisation des termes, nous pouvons reconnaître l'expérience spécifique du Centre Communautaire St-Pierre. Utilisant à la fois les stratégies de développement local et de planning social caractérisant certaines de ses activités, le Centre Communautaire St-Pierre vit des dualités spécifiques au champ d'intervention qu'est le loisir et au type de fonctionnement qu'il s'est donné.

Une globalisation et une étude plus poussée seraient intéressantes à poursuivre en

positionnant dans un modèle présentant les dualités de plusieurs centres et en vérifiant les généralités et particularités des expériences.

BIBLIOGRAPHIE

Alary, Jacques. Pratique de recherche-action et de prise en charge par le milieu. Boréal. 1988. Montréal. 245 pages.

Bellefleur, Michel. Les origines socio-historiques du professionnalisme en loisir au Québec, dans Loisir et Société. volume 5 numéro 1. Printemps 1982. pp.13-60. PUQ.

Bellefleur, Michel. Loisir et pouvoir clérical au Québec, 1930-1960, dans Loisir et Société. volume 6 numéro 1. Printemps 1983. pp.141-165. PUQ.

Chazel, François. Action collective et mouvements sociaux. PUF. 1993. Paris. 267 pages.

Collectif d'Animation et d'Analyse en loisir, sous la direction de Richard Nicol. Loisir et pouvoir populaire au Québec. (1980). Les Cahiers Desport no.2, Montréal.

Courcy, Donald. Les loisirs municipaux en milieu urbain: gestion déléguée par quartier. Colloque international sur le loisir. UQTR. Novembre 1994.

Cox, Fred M. et Rothman J. et al. Strategy of community organisation macro practice. P.E. Peeacock Publisher. 3e édition. Illinois. 1987. 552 pages.

D'Amours, Max. Loisir et culture: indicateurs de développement local?. Colloque international sur le loisir. UQTR. Novembre 1994.

D'Amours, Max. (1989). La gestion déléguée des services récréatifs et culturels, dans Loisir et Société. Vol.12 no.1 pp.87-105.

Doré, Gérald. L'organisation communautaire: définition et paradigme, dans Service social. Volume 34. No.2 et 3. 1985. Presses Université Laval.

Doucet, Laval et Favreau, Louis. (1992). Théorie et pratiques en organisation communautaire. Presses de l'Université du Québec. 464 pages.

Ecole de service social de l'Université Laval. (1985). L'organisation communautaire, dans Revue Service Social. Nos 2 et 3. Pp. 202-420.

Favreau, Louis. (1989). Mouvement populaire et intervention communautaire: de 1960 à nos jours; continuités et ruptures. CFP/Edition du Fleuve. Montréal. 307 pages.

FQCCL. Règlements généraux de la fédération. 12 mai 1978.

FQCCL. Lettres patentes de la fédération. 23 juillet 1976

FQCCL. Rapport annuel 1991-1992. 34 pages. Mars 1992

FQCCL. Document de présentation, 4 pages, 1990.

FQCCL. Milieu de vie. 1989 à 1991.

Gagnon, Pierre et Deslauriers, Julie. Intégration des secteurs d'activités de la culture et du développement communautaire. Cahiers d'études du loisir, no.5. Département des Sciences du Loisir. Trois-Rivières. 1993

Joyal, André. Le secteur associatif: une interface entre l'économie formelle et informelle, dans Loisir et Société. volume 12 numéro 1. Printemps 1989. pp.49-64. PUQ.

Lamoureux Henri, Mayer Robert, Panet-Raymond Jean. (1984) L'intervention communautaire. Editions St-Martin. Montréal. 237 pages.

Lecomte, Roland et Rutman, Leonard. (1982). Introduction aux méthodes de recherche évaluative. Ottawa.

Levasseur, Roger. Les deux filières de l'animation en loisir au Québec: le professionnalisme et le militantisme (1960-1980), dans Loisir et Société. volume 5 numéro 1. Printemps 1982. pp. 61-88. PUQ

Levasseur, Roger. Loisir et culture au Québec. Editions du Boréal Express. 1982. 187 pages.

Levasseur, Roger. Le loisir et l'Etat au Québec (1960-1980), dans Loisir et Société. volume 6 numéro 1. Printemps 1983. pp. 167-186. PUQ.

McGraw, Donald. Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973). Ed. Albert St-Martin. 1978. Montréal. 184 pages

Nicol, Richard. Une intervention professionnelle militante en milieu populaire, dans Loisir et Société. volume 5 numéro 1. Printemps 1982. pp. 105-126. PUQ.

Paré, Jean-Louis. (1993). Urgence sociale d'un loisir communautaire et de prévention. Collection Dossiers FQCCL. Octobre 1993. 39 pages.

Poujol, Geneviève. Vie associative et culture ouvrière, dans Loisir et Société. volume 4 numéro 1. Printemps 1981. pp. 123-134. PUQ.

Rampin, Alexis. Le partenariat avec les organismes du milieu. Colloque international sur le loisir. UQTR. Novembre 1994.

Regroupement québécois des intervenants-es en action communautaire. L'avenir est au communautaire. Acte du colloque de mai 1990. Avril 1991. Montréal. 92 pages.

René, Jean-François et Panet-Raymond, Jean. Faut-il brûler les pancartes? Le mouvement populaire d'aujourd'hui. Le journal La Criée et l'ACEF du Centre de Montréal. 1984. 94 pages.

Sommet Populaire de Montréal. (1982). Places-formes de revendications et d'actions sur nos conditions de vie. Document de travail. Montréal. 88 pages.

Taylor, Samuel H. Et Roberts, Robert W. (1985). Theory and practice of community social work. New York Columbia University Press. Pp. 59-216.

Ville de Drummondville, Service de Planification et d'Urbanisme. (1978). Programme d'Amélioration des Quartiers.

Ville de Drummondville. Politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir

et d'action sociale. 1990.

Ville de Montréal, sous la direction de Claude Belzil. Conception des dynamismes des processus en interaction dans le développement communautaire. Division du Développement communautaire et qualité des services. Novembre 1989.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. Liste des centres communautaires de loisirs membres de la Fédération
Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs en 1993.
- Annexe 2. Texte d'Ann Ruel-Côté. Milieu de Vie. Semaine nationale des centres
communautaires de loisirs. Octobre 1992.
- Annexe 3. Allocution de M. Blackburn. Milieu de Vie. Semaine nationale des centres
communautaires de loisirs. Octobre 1992.
- Annexe 4. Exemple de revue Milieu de Vie.
- Annexe 5. Citations tirées de la revue Milieu de Vie, Volume 8 et Volume 15.
- Annexe 6. Liste des documents consultés pour la recherche et classification.
- Annexe 7. Construction du centre communautaire St-Pierre.
- Annexe 8. Présentation de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de
Loisirs.

LISTE DES ORGANISMES-MEMBRES 1993-1994

REGION 02 – SAGUENAY/LAC ST-JEAN

1. Patro de Jonquière

REGION 03 – QUEBEC

2. Centre communautaire des Chutes
3. Centre de loisirs St-Sacrement
4. Centre Durocher
5. Centre récréatif St-François d'Assise
6. Les Loisirs Montcalm
7. Patro de Charlesbourg
8. Patro Laval
9. Patro Roc-Amedour

REGION 04 – MAURICIE – BOIS FRANCS

10. Centre communautaire d'Arthabaska
11. Centre communautaire Drummondville-Sud
12. Centre communautaire St-Pierre
13. Centre de loisir Jean-Noël Trudel
14. Centre Landry
15. Centre Loisir Multi-Plus
16. Centre récréatif St-Jean-Baptiste
17. Pavillon St-Arnaud

REGION 05 – ESTRIE

18. Centre communautaire de loisir Sherbrooke
19. Centre récréatif communautaire Quartier Centre de Sherbrooke
20. Sercovie inc.

REGION 06 – MONTREAL

21. Association sportive et communautaire du Centre Sud
22. Ateliers d'éducation populaire de Mercier
23. Centre communautaire de loisir de la Côte des Neiges
24. Centre communautaire de loisir Roussin
25. Centre communautaire Ste-Catherine d'Alexandrie
26. Centre culturel et sportif de l'Est
27. Centre éducatif communautaire René Goupil
28. Centre Monseigneur Pigeon
29. Centre récréatif Poupart
30. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne & St-Henri
31. Comité social Centre Sud
32. Patro Le Prévost
33. Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve

REGION 07 – OUTAOUAIS

34. Patro Fort Coulonge/Mansfield
35. SAJO-Richelieu

REGION 12 – CHAUDIERE – APPALACHES

36. Patro de Lévis

REGION 16 – MONTEREGIE

37. Centre communautaire Le Trait d'Union
38. Cie Gestaforme inc.

ANNEXE 2. TEXTE D'ANN RUEL-COTE DANS MILIEU DE VIE

"La société québécoise est en pleine mutation. Depuis quelques années, on observe de multiples transformations: l'évolution de la famille, l'immigration importante, le chômage endémique, la désinstitutionnalisation, ainsi que des phénomènes sociaux jusqu'alors moins apparents: la drogue et la violence chez les jeunes, le décrochage scolaire, la pauvreté accrue, la recrudescence des personnes âgées, etc.

Confronté à cette problématique, on a tenté d'apporter des solutions aux problèmes sociaux en développant différentes approches curatives. On s'occupe des gens quand ils sont malades. Or, selon nous, un des éléments fondamentaux qui a été trop longtemps négligé est celui de la prévention.

Cette approche de prévention, les centres communautaires ont su la développer, la rendre concrète et en faire leur marque de commerce en l'appelant milieu de vie. Elle suscite la prise en charge des citoyens par eux-mêmes, l'engagement collectif, elle aide la personne à développer son plein potentiel, son estime de soi, elle forme les participants à l'engagement collectif, à la communication, à l'animation. En fait, un milieu de vie qui offre à chacun: une place à soi, pour être ensemble.

Et cette approche de prévention, ce milieu de vie, produit des résultats. Par leurs différents programmes et services, par leur personnel et bénévoles engagés, les centres communautaires offrent des ressources et un support à la vie familiale. Ils accueillent les nouveaux arrivants et favorisent les échanges interculturels. Ils permettent à chacun de réaliser des projets collectifs, de prendre des responsabilités et de vivre des succès, ce qui contribue largement à la réussite scolaire et professionnelle comme à la réussite de la personne. Ils suscitent l'entraide mutuelle et la mise en commun des ressources et des talents dans le but d'atténuer la pauvreté et de sortir les gens de leur isolement".¹

MILIEU DE VIE

Octobre 1993 - Volume 17 numéros 1 et 2

BULLETIN DE LA
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DES CENTRES
COMMUNAUTAIRES
DE LOISIRS INC.

«*Maie*
PLACE

À MOI



POUR ÊTRE ENSEMBLE»



Semaine nationale
**des centres communautaires
de loisirs du Québec**

DU 15 AU 22 OCTOBRE 1993

LES LOISIRS DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIRS:



Un service essentiel pour favoriser le développement personnel, social, culturel et économique au sein des collectivités locales.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est heureux de s'associer à la Semaine nationale des centres communautaires de loisirs.

Depuis plusieurs années déjà, le ministère du Loisir, de la Chasse et

de la Pêche reconnaît comme prioritaire l'action que mènent les centres communautaires, notamment en ce qui a trait à la clientèle qu'ils desservent. En plus d'offrir des services aux familles défavorisées et aux communautés culturelles. Les jeunes constituent une part importante de la clientèle. En effet, pas moins de 200 000 jeunes profitent de la prestation de services des centres communautaires.

Autre élément important, les activités de loisir à l'intérieur des centres favorisent l'harmonie entre les groupes ethniques et raciaux. Ainsi, les programmes interculturels permettent à ces groupes de se comprendre et de s'apprécier; de tels programmes leur font partager leurs différences culturelles, renforçant ainsi les liens entre les communautés.

Dans cette perspective, nous pouvons dire que les centres communautaires de loisirs contribuent de façon toute particulière à la prise en charge d'individus se traduisant par des retombées sociales importantes pour l'ensemble de la collectivité.

En ce sens, vos organismes contribuent à une plus grande cohésion sociale parce qu'ils exercent une action de prévention par rapport aux problématiques sociales et économiques en comptant sur un bénévolat fort important. Ces bénévoles constituent une force certaine pour dispenser les services et pour le support à l'animation.

Enfin, j'aimerais mentionner que le gouvernement ainsi que le ministère considèrent les centres communautaires de loisirs comme des partenaires impor-

tants dans l'édification de la société actuelle. Des projets de partenariat ont été développés avec le ministère pour la réalisation de projets prioritaires auprès des adolescents, des communautés ethniques. Un partenariat se développe également avec le milieu de l'éducation pour la formation des animateurs.

En terminant, je tiens à rendre témoignage à toutes les personnes qui oeuvrent dans les centres communautaires de loisirs, administrateurs, animateurs, bénévoles, pour leur contribution tout à fait exceptionnelle face aux défis qui confrontent la société actuelle. Le M.L.C.P. vous assure de toute sa collaboration dans la réalisation de vos projets.

Gaston Blackburn

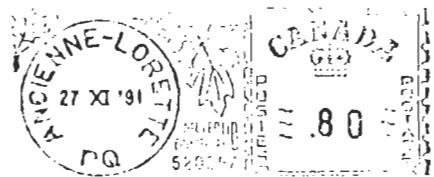
ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

milieu de

Bulletin de la Fédération québécoise des centres communautaires

Octobre - novembre 1991

Volume 15 numéro 1



Ouverture au Gouvernement... BRAVO! Solidarité... toujours

157 000,00\$, voilà l'ouverture financière de l'Etat au programme des centres communautaires. Rappelons-nous qu'en décembre dernier, ce devait être zéro et «ne pensez même pas à un sou de plus»... puis 57 000,00\$ en février... et, heureusement que beaucoup ont pensé et ont agi... c'est 157 000,00\$ cet été. Ce n'est rien de sensationnel quand on regarde l'action menée dans les centres... et aussi si l'on considère la

plupart des autres secteurs de l'économie aidés par l'Etat. Mais c'est un bon pas dans la bonne direction. Et nous disons bravo à nos gouvernements pour cet effort dans ces temps difficiles! Mais d'où vient ce tournant?

«L'Etat n'a pas les moyens de ne pas appuyer financièrement, d'une manière plus significative, des organismes comme les nôtres qui lui évitent combien de coûts pour la reconstitution du tissu social», voilà ce que nous affirmions, ici, en mars 1991¹. C'est ce que nous avons démontré, ensemble, depuis près d'un an déjà. Même si tous les centres ont pu s'exprimer devant les fonctionnaires du MLCP, c'est bien l'action concertée de tous nos centres vis-à-vis l'Etat, vis-à-vis chacun son représentant à Québec, qui a pu sensibiliser le Gouvernement. C'est surtout la force de l'action de nos centres que nous n'avons eu qu'à rappeler à l'Etat. Mais finalement, c'est la conviction des centres et de leur fédération qui ont réussi à sonner l'alarme. Il ne faudra pourtant jamais oublier quelques élus qui se sont débattus parce qu'ils croyaient en nous et aussi en la capacité de compréhension du gouvernement. Et nous avons tous à nous féliciter de l'évolution, modeste mais réelle, du dossier des centres communautaires.

ne tienne compte, en bout de ligne, que de l'existence du centre, et un support qui prenne en considération l'intensité de l'action du centre et le milieu de vie qu'il rejoint effectivement. Nous nous appuyons en ce sens sur l'argumentaire social qu'a si bien amené Monsieur le Ministre Blackburn dans son intervention éclairante du 6 septembre au R.L.Q.² Nous aimons croire que l'évolution actuelle est pour le ministre le signe d'une meilleure compréhension de l'action socio-éducative des centres et de l'organisme qui les sert.

Nous sommes à la mi-octobre et les conclusions sont assez définitives pour que nous puissions les commenter ici. La solidarité des centres avec leur fédération de même que l'action avec les élus ont apporté un peu d'air frais dans ce dossier. Une nouvelle année est commencée et des négociations s'en viennent qui mettront à forte contribution cette solidarité pour le bien de tous les centres communautaires de loisirs.

*Raymond Bonneau,
Directeur général*



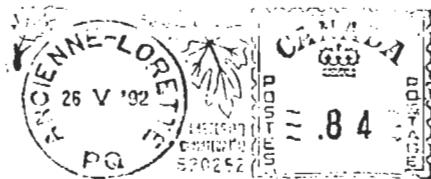
Le «Prix Lucien Paquet 1991»

À QU'L'HONNEUR?

CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-FERRE
575, rue St-Alfred
Drummondville, QC
J2C 4P1

¹ Nous demandons davantage à l'Etat, Milieu de Vie, février-mars 1991, vol. 14 no 4, p.1.

² Allocution de Monsieur le Ministre Blackburn au R.L.Q. à la remise des prix Ovation 91.



milieu de

Bulletin de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs inc.

Mai 1992

CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE
575, RUE ST-ALFRED
DRUMMONDVILLE, QC
J2C 4B1

01

Volume 15 numéro 4

Le programme social de la fédération 92-93

La société est en pleine crise et l'Amérique en récession, l'ensemble des citoyens en plein désarroi. Partout on se plaint de la baisse de niveau de vie. Les gouvernements comme les grandes sociétés restreignent leurs dépenses et l'emploi diminue pendant qu'augmente le chômage. Et l'assurance-chômage d'abord puis l'assistance sociale ensuite viennent grever les budgets des salariés et de l'Etat. Qu'y pouvons-nous, nous, simples citoyens, nous, petits centres communautaires déjà si tributaires de cette récession.

Et bien voilà! Nous y pouvons beaucoup. En ces temps de découragement et de fatalisme, nous pouvons redresser, pour notre part, cette société malade. Car nous avons le pouvoir de nous prendre en mains. Nous avons le pouvoir de rendre aux nôtres la valeur qu'ils ne voient plus mais qui est au dedans de chacun. Nous avons le pouvoir de nous prendre en mains et d'offrir à nos concitoyens un milieu plein de vie. Nous avons le pouvoir de favoriser l'accueil de la différence. Nous avons le pouvoir de redonner un sens à la vie dans notre milieu, aux démunis comme aux bien nantis, aux travailleurs comme aux chômeurs. Nous avons le pouvoir d'être, je le rappelle, un signe de vie et d'espérance pour notre monde.

Nous savons tout cela, mais nous n'osons pas toujours le dire, mais nous ne le voyons tout simplement plus parfois. Nous avons la tâche de le redécouvrir pour constater quelle grande valeur un centre communautaire de loisirs porte pour le milieu. Voilà la tâche à laquelle nous nous sommes attachés depuis un an. Dans chaque centre, une équipe est en réflexion pour cerner son action propre, une

équipe qui va mobiliser tous ses membres. Dans chaque région, une équipe veille à stimuler cette recherche et à rassembler tous les éléments de la fresque que l'on va bâti au niveau du Québec. A la direction de la fédération, l'équipe veille à alimenter cette recherche et à tout rassembler. Le bulletin Milieu de Vie sera le fidèle témoin de ces découvertes.

Cette longue démarche va aboutir en mars 93, à la première grande Semaine nationale des centres communautaires de loisirs. Alors chaque centre et chaque région seront mobilisés pour faire connaître cette action sociale au milieu. Alors sur le plan du Québec, nous pourrons nous donner les bases d'une intervention articulée sur les grands dossiers de l'heure, une intervention qui repose sur le vécu quotidien des centres.

Cette action de retrouvailles du projet social que nous vivons déjà est le meilleur stimulant pour nos centres. Nous constatons déjà la fierté des membres et de tous les intervenants quand ils constatent comment la société se bâtit par eux. Nous croyons de même que le milieu environnant de chaque centre va redécouvrir le centre, ce qui pourra entraîner une inter-relation plus active entre les organismes du milieu.

Sur le plan du Québec, les centres sont déjà reconnus comme des phénomènes sociaux déjà importants pour leur milieu. Nous espérons que l'Etat se laissera entraîner dans un partenariat réel où l'expertise de la fédération des centres communautaires de loisirs ne peut qu'améliorer les politiques sociales du gouvernement. Pour cela, à travers les

recherches locales, à travers les tables régionales, au cœur de l'immense fresque sociale que nous allons bâtir, il nous faut devenir une voix autorisée du monde ordinaire. Il nous faut aussi, dans les différents organismes qui influencent les courants de notre société, présenter l'alternative de notre milieu de vie, présenter le dynamisme et l'espérance des milliers de jeunes et de moins jeunes que nous regroupons, présenter les appels de ces portions de société.

Voilà le programme clair de 92-93 quant à la construction de la fresque sociale des centres. Voilà nos aspirations pour les deux prochaines années quant à l'action de représentation apte à apporter notre quote-part dans la société.

Nous croyons fermement que, dans cette immense tâche, par et au-delà du loisir, tous les centres se serreront les coudes. Nous croyons que ce dynamisme de la fédération va attirer de nouveaux centres, de toutes les régions, pour participer au mouvement des centres communautaires de loisirs, que sont en train de bâtir les 33 centres de la fédération.

*Raymond Bonneau,
Directeur général*

ANNEXE 5. EXTRAIT DE MILIEU DE VIE 1982-1990

"Le communautaire est davantage orienté vers un processus décisionnel par lequel les gens d'un milieu donné sont conviés à exercer un pouvoir réel sur leur devenir individuel et collectif. Les gens nous intéressent non pas seulement par leur capacité de consommer mais davantage parce que nous sommes convaincus qu'ils ont le pouvoir d'évoluer personnellement vers un mieux-être individuel et collectif. Le communautaire est donc défini souvent par le partage du pouvoir, une réalité inscrite dans un milieu donné, distinct des autres... est communautaire ce qui est inscrit dans un milieu précis, influencé par ce milieu, influençant ce même milieu tout en établissant des rapports dynamiques de développement dans une inter-dépendance comprise, recherchée et adaptée... Ce qui intéresse les gens à oeuvrer dans le communautaire est le fait de s'approprier ou de se ré-approprier un pouvoir sur leur propre devenir individuel et collectif, c'est-à-dire un lieu qui leur permet d'harnacher un peu plus leur devenir individuel et collectif et de se soustraire à la dépendance totale... Les gens sont aussi intéressés par le communautaire, s'il y a là une reconnaissance de la valeur de l'individu dans son pouvoir créateur, générateur de changement, pour lui-même et pour les siens, un lieu privilégiant une vraie solidarité où les gens seront reconnus comme personne et comme membre d'un groupe ayant une identité propre et distincte avec des origines et un devenir qui leur sont propres".²

"Nous avons le pouvoir de rendre aux nôtres la valeur qu'ils ne voient plus mais qui est au-dedans de chacun. Nous avons le pouvoir de nous prendre en mains et d'offrir à nos concitoyens un milieu plein de vie. Nous avons le pouvoir de favoriser l'accueil de la différence. Nous avons le pouvoir de redonner un sens à la vie dans notre milieu, aux démunis comme aux bien nantis, aux travailleurs comme aux chômeurs. Nous avons le pouvoir d'être, je le rappelle un signe de vie et d'espérance pour notre monde."³

DOCUMENTATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE
MEMOIRE DE MAITRISE PIERRE VIGEANT
DIVISION PAR SUJET

SUJET: HISTORIQUE

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVCA 10-3-90	HISTORIQUE 1978-1981
2		MISE SUR PIED ET LETTRES D'APPUI DES ORGANISMES
3	PVAG 28-05-80	HISTORIQUE DE LA MISE SUR PIED DU CLSP

SUJET: RELATIONS AVEC LES ORGANISMES

#	REF.	COMMENTAIRES
1	J. CHAINY, SEC.	DÉMISSION AGE D'OR
2	PVCA 31-08-88	ENTENTE AVEC LES SCOUTS POUR LE FEST. DE L'EPI
3	PVCA 14-12-88	PRET DE SALLE A LA FABRIQUE ST-PIERRE
4	PVCA 01-03-89	RENCONTRE MGR. ST-GELAIS
5	PVCA 31-05-89	DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR LA PETANQUE
6	PVCA 15-03-90	LOCATION MPR
7	PVCA 01-08-90	LOCATION ASSOCIATION MARIE-REINE
8	PVCA 11-10-90	INVITATION FETE DE NOEL 24 NOVEMBRE
9	PVCA 14-03-91	RENCONTRE AVEC LE COMITE AGE D'OR
10		LETTRES PATENTES COMITE AGE D'OR 17 MARS 1976
11		PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC AGE D'OR 30-07-86
12	PVCA 6-05-80	PRISE EN CHARGE DU FESTIVAL DE L'EPI
13	PVCA 26-8-80	ON NE PEUT ANNEXER A L'EGLISE (LOI DES FAB. 5-07-68)
14	PVCA 24-9-80	LA REVUE MILIEU DE VIE EST LUE PAR LES MEMBRES DU CA
15	PVCA 29-9-82	PREMIER CONTACT AVEC L'AGE D'OR
16	PVCA 15-12-82	PRET D'UNE SALLE CAISSE POP ST-PIERRE 22-2-83
17	PVCA 19-1-83	ACHAT DES CHAISES ET TABLES PAR LA FABRIQUE (8000\$)
18	PVCA 9-05-84	PROTOCOLE ET POLITIQUE POUR L'UTILISATION DU CENTRE
19	PVCA 28-8-86	PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITE AGE D'OR
20	PVCA 6-1-88	AVIS DE L'AGE D'OR QUITTANT LE CENTRE LE 01-02-88

SUJET: PERSONNEL

#	REF.	COMMENTAIRES
1		DEMISSION DE DIANE BOURRET 14-02-86
2	PVCA 5-10-88	CONGE DE MATERNITE DE DANIELE DUPRE
3	PVCA 5-10-88	REMPLACEMENT DE DANIELE DUPRE PAR DENIS BOUTIN
4	PVCA 2-11-88	ENGAGEMENT POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DU CENTRE
5	PVCA 21-04-89	DEMISSION DE DANIELE DUPRE
6	PVCA 8-06-89	ENGAGEMENT DE PIERRE VIGEANT
7	PVCA 10-01-90	EVALUATION DE PIERRE VIGEANT
8	PVCA 16-8-82	ENGAGEMENT DE DIANE BOURRET COMME SECRETAIRE
9	PVCA 6-01-83	ENGAGEMENT DE DENIS BOUTIN POUR LA COMPTABILITE
10	PVCA 18-2-86	DEFINITION ECRITE DES TACHES POUR LES EMPLOYES
11	PVCA 10-6-86	TACHES DE MENAGE DANS LE POSTE DE DIRECTRICE DU CENTRE

SUJET: DONNEES SUR LA POPULATION

#	REF.	COMMENTAIRES
1	RECENS. 1986	STATISTIQUES SUR LA POP. DISTRICTS #2 ET #3
2		QUESTIONS LORS DES AG SONT SUR LES LOISIRS SUR LES JEUNES

SUJET: STATUTS ET REGLEMENTS

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVCA 10-05-89	AMENDEMENTS DES STATUTS ET REGLEMENTS
2	PVAG 14-06-89	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS
3	PVAG 21-06-89	ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENTS
4		REGLEMENTS GENERAUX VERSION JUIN 1989
5		REGLEMENTS GENERAUX VERSION MAI 1980
6		LETTRES PATENTES 13 MARS 1979
7		LETTRES PATENTES 30 MARS 1981
8	PVCA 30-11-81	DEFINITION DE LA VOCATION DU CENTRE
9	PVAG 28-4-82	MODIF. EN ENLEVANT PROMOUVOIR LES ACT. PAROISSIALES
9	PVAG 28-4-82	ET ASSISTANCE MVTS SOCIAUX POUR GROUPER LES PERSONNES
9	PVAG 28-4-82	EN VUE DE PROMOUVOIR UNE SAINTE OCCUPATION DES LOISIRS DE LA POP.
10		LE CA SE RENOUVELLE PAR LUI-MEME SANS L'ASS-GEN.

SUJET: RELATIONS AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

#	REF.	COMMENTAIRES
1	24-09-80	PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ANIMATION DU PARC. GUILB.
2	CORR. 17-12-80	REFUS DE GESTION DU PARC CAR MONTANT D'ARGENT INSUFFISANT
3		DEMANDE ECLAIRAGE PARC BERNIER 10-04-89
4		DEMANDE PATINOIRE PARC TESSIER 29-11-89
5		SUBVENTION PATINOIRES JANVIER 89 DE 6760\$
6		SUBVENTION 1987 DE 2500\$
7		SUBVENTION ETE 86 DE 800\$
8		SUBVENTION HIVER 85 DE 800\$
9		SUBVENTION HIVER 84 DE 800\$
10		SUBVENTION ETE 84 DE 800\$
11		SUBVENTION HIVER 83 DE 800\$
12		SUBVENTION ETE 83 DE 800\$
13		SUBVENTION ETE 82 DE 800\$
14		SUBVENTION HIVER 82 DE 800\$
15	PVAG 14-06-88	DEMANDE POUR UN TERRAIN DE TENNIS
16	PVCA 18-12-89	RENCONTRE POUR LE PLAN MASSE
17	PVCA 11-04-91	DEMANDE POUR L'AMENAGEMENT DES PARCS
18	PVCA 6-12-90	DEPOT DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE
19	MLCP	ORGANISATION DU LOISIR AU QUEBEC
20		ENTENTE SUR LES PATINOIRES POUR 11520\$
21		SUBVENTION ETE 85 DE 800\$
22		PROTOCOLE DE RECONNAISSANCE DU COMITE DES LOISIRS ST-P.
23		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 10000\$ EN 1992
24	PVCA 10-6-80	PROTOCOLE POUR LA GESTION DU PARC GUILBAULT
25	PVCA 3-07-81	RENCONTRE POUR LES PRIORITES SUR AMEN. DES PARCS

SUJET: ACTIVITES

#	REF.	COMMENTAIRES
1		RAPPORT D'ACTIVITES 89-90
2		RAPPORT AUTOMNE 88
3	PVCA 3-11-89	CARNAVAL DES NEIGES
4		RAPPORT DES ACTIVITES 90-91
5		RAPPORT DES ACTIVITES 90-91
6		RAPPORT 88-89
7		RAPPORT 87-88
8		RAPPORT AUTOMNE 84
9		RAPPORT 86-87
10		RAPPORT D'ACTIVITES 83-84
11		RAPPORT D'ACTIVITES 84-85
12		RAPPORT D'ACTIVITES 85-86
13		RAPPORT AUTOMNE 86
14		ST-JEAN BAPTISTE ET FEST. DE L'EPI SONT LES ACT. AVANT LE CENTRE
15	PVCA 13-12-83	PREMIERE SESSION ORGANISEE DE 10 SEM (H-84)

SUJET: CONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVCA 2-11-88	RENCORETRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE
2	PVCA 23-08-89	RESULTAT DU SONDEAGE DE L'ARTICLE 38
3		SUBVENTION DU PROVINCIAL PROG. SUPPORT AUX BENEVOLES 9500\$
4	PVCA 14-03-91	HYPOTHEQUE DE 150000\$ POUR AGRANDISSEMENT
5		DISCOURS D'OUVERTURE DU CENTRE PAR JEANNE LAVALLEE
6		SONDAGE JUIN 1979
7		PLAN D'ECHANGE DES TERRAINS ENTRE LA FAB. ET LA COMM. SCOL.
8		RESUME DES DEMARCHEES AVEC LA COMM. SCOLAIRE
9		HISTORIQUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE
10	NOTAI. 21-10-81	ACHAT DU TERRAIN
11	NOTAI. 21-10-81	ECHANGE DE TERRAIN
12		RENCORETRE DU PROGRAMME AMELIORATION DE QUARTIER 15-6-82
13	NOTAI. 13-02-91	UTILISATION DU STATIONNEMENT DE LA FABRIQUE
14		DEFINITION DU PROJET INITIAL POUR LE PAQ
15		BUDGET DE 90000\$ POUR LA CONSTRUCTION
16	PVCA 10-6-80	PLAN AGRANDISSEMENT ANNEXE A L'EGLISE
17	PVCA 10-6-80	90000\$ DE SUBVENTION DONT 75% SOC. HABITATION
17	PVCA 10-6-80	25% DE LA VILLE. AUCUNE CONTRAINTE QUANT A L'UTILISATION
18	PVCA 24-9-80	MODIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION VERS L'ECHANGE DE TERRAIN
19	PVAG 13-5-81	ANNONCE OFFICIELLE DE L'ECHANGE DE TERRAIN
20	PVCA 5-8-81	CONFIRMATION DE 90000\$ DE LA VILLE
21	PVCA 23-9-82	MALGRE LES NOMBREUX SONDEAGES, 2 QUESTIONS DEMEURENT:
21	PVCA 23-9-82	COMMENT VA-T-ON S'Y PRENDRE POUR FAIRE FONCTIONNER FINANCIEREMENT
21	PVCA 23-9-82	EST-CE QUE LA POPULATION VA REPONDRE A NOTRE DEMANDE?
22	PVCA 11-1-82	M. DESHAIES MODIFIE LE PLAN A PARTIR DE SON EXPERTISE
23	PVCA 14-4-82	M. DESHAIES DONNE DES INFORMATIONS REDUISANT LES COUTS
24	PVCA 18-5-82	PRET DE 40000\$ A 3% D'INTERET DE LA FABRIQUE
25	PVCA 14-7-82	SOIREE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LES COUTS DE CONSTRUCTION
26	PVAG 9-5-83	INAUGURATION OFFICIELLE DU CENTRE LE 20 MARS 83
27	PVAG 22-5-85	PROJET AGRANDISSEMENT DESIRE PAR AGE D'OR: 360157\$
28	PVCA 13-11-85	CLOTURE DES DISCUSSIONS SUR L'AGRANDISSEMENT
29	PVCA 28-7-86	LE DEBAT CONTINUE SUR L'AGRANDISSEMENT AVEC LE NOUVEAU CONSEIL

SUJET: BENEVOLAT

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVCA 31-08-88	TAILLE DES ARBRES M. VACHON
2	PVCA 5-10-88	LUNCH JEUDI PM
3		OUVERTURE ET FERMETURE DU CENTRE PAR LES MEMBRES DU CA
4	PVCA 14-12-88	NOMINATION D'UN COMITE DE PROGRAMMATION HIVER 89
5	PVCA 18-01-89	REPARTITION DES TACHES POUR LE CA
6	PVCA 10-05-89	MENAGE DU CENTRE PAR LES SCOUTS
7	PVCA 31-05-89	ENTRETIEN DE LA PELOUSE
8		NOMINATION DE M. LIZOTTE COMME RESPONSABLE DU CROQUET
9	PVCA 5-8-81	NOTAIRE M. BERNIER NEGOCIE BENEVOLEMENT L'ENTENTE DE TERRAIN
10	PVCA 18-5-82	75 PERSONNES IMPLIQUEES DANS LA SOUSCRIPTION
11	PVCA 28-2-83	SOUPER BENEFICE PREPARE ET SERVI PAR L'AFEAS ET L'AGE D'OR
12	PVCA 11-1-84	LOCATION DE SALLE PRIX REDUIT POUR BENEVOLAT
13	PVCA 2-9-87	REFUS D'UN SOUPER REMERCIEMENT POUR LES BENEVOLES

SUJET: CONSEIL D'ADMINISTRATION

#	REF.	COMMENTAIRES
1		DEMISSION DE FRANCOIS BERGERON 21-10-85
2		NOMINATION DE YVON LEFEBVRE ET ANDRE BRISSON
3	PVCA 18-01-89	NOMINATION DE RHEA LECLAIR
4	PVCA 18-01-89	REPLACEMENT DE RENE LAUZON
5	PVCA 23-08-89	EXCLUSION DE DANIEL CORRIVEAU
6	PVCA 23-08-89	REMISE DE 240\$ DE L'ANCIENNE CORPORATION
7	PVEX 21-02-90	RENCONTRE DE L'EXECUTIF
8	PVCA 10-03-92	RENCONTRE DE REFLEXION SUR LES ORIENTATIONS DU CENTRE CONSEIL 1990-1991
9		
10	PVCA 11-10-90	NOMINATION DE MARIA CAMIRAND
11		RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 89-90
11		RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 89-90
12	PVCA 4-06-79	GESTION DU PARC GUILBAULT
13	PVCA 25-3-81	DEMISSION DE JACQUES LAPLANTE CAR DEMENAGEMENT
14		FONCTIONNEMENT PAR SOUS-COMITE AVEC DELEGATION
15	PVAG 12-5-86	RETOUR D'ANCIENS MEMBRES SUR LE CA

SUJET: DONNÉES SUR LES CENTRES COMMUNAUTAIRES

#	REF.	COMMENTAIRES
1	MILIEU DE VIE	DEFINITION DE LA MISSION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES

SUJET: FINANCES

#	REF.	COMMENTAIRES
1		RAPPORT FINANCIER 89-90
2		PREVISIONS 89-90
3		RAPPORT 87-88
4		RAPPORT 89-90
5		RAPPORT 86-87
6		RAPPORT 84-85
7		RAPPORT 82-83
8	NOTAI. 16-7-82	EMPRUNT DE 40000\$ A LA FABRIQUE ST-PIERRE
9	NOTAI. 1982	SUBVENTION DE 90000\$ DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE
10	PVAG 9-5-83	RAPPORT AU 31 MARS 1983

SUJET: GESTION ET EQUIPEMENT

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVCA 2-11-88	ACHAT ORDINATEUR
2	PVCA 10-05-89	LOCATION DE SALLE HEBDOMADAIRE 200\$
3		RAPPORT FINANCIER 89-90 AVEC ACHAT ORDINATEUR
4	PVCA 29-9-82	FIXATION DES COUTS POUR LOCATION DES SALLES
5	PVCA 19-1-83	POLITIQUE PLUS LARGE POUR LOCATION DES SALLES
6	PVAG 22-5-85	CONSTRUCTION D'UN CROQUET
7	PVCA 15-1-87	LA DIRECTRICE ASSISTE AU CA

SUJET: CONTEXTE HISTORIQUE

#	REF.	COMMENTAIRES
1	PVAG 28-5-80	MENTION DU LIVRE BLANC SUR LE LOISIR
2	PVCA 6-11-85	OUVERTURE DU CLSC LE 11-11-85

ANNEXE 7. CONSTRUCTION ET STRUCTURATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE

CHRONOLOGIE

Nous reprenons ici un résumé de la rétrospective présentée au conseil d'administration lors d'une réunion de suivi.⁴

- Octobre 1978 Le Comité des Loisirs est informé qu'une enveloppe budgétaire de 90 000\$ est à leur disposition pour la construction d'un centre communautaire.
- Novembre 1978 Le Comité des Loisirs demande que la Commission Scolaire participe à la formation d'un comité de négociation pour mener à terme le projet du centre communautaire à la résidence des religieuses, appartenant à la Commission Scolaire.
- Mai 1979 Le Comité des Loisirs consulte la population de la paroisse afin de connaître leur point de vue. 98.5% des répondants sont favorables à un centre communautaire. 91.6% des répondants sont favorables à la résidence des religieuses attenante à l'Ecole St-Pierre.
- Septembre 1979 La Commission Scolaire informe le Comité des Loisirs qu'elle a besoin de tous les locaux de la résidence des religieuses.
Le Comité des Loisirs propose de faire une demande auprès de la Commission Scolaire afin d'obtenir un terrain situé au coin des rues St-Alfred et Ringuet.
- Mai 1980 La Commission Scolaire est prête à négocier un échange de terrain avec la Fabrique. La superficie envisagée est de 14 025 pieds carrés.
- Juin 1980 L'étude de localisation et de besoins fait ses recommandations, suite au sondage effectué. On préconise l'utilisation des locaux déjà existants.
- Août 1980 Le projet d'agrandissement de l'église St-Pierre va à l'encontre de la Loi des Fabriques.
La Fabrique peut vendre un terrain au Comité des Loisirs à un prix raisonnable.
- Septembre 1980 Le président du Comité des Loisirs présente des nouveaux plans pour le centre qui pourrait être situé sur le terrain de la Commission Scolaire.
Le Comité des Loisirs décide de revenir sur le projet d'échange de terrain avec la Commission Scolaire.

Février 1981 Le président du Comité des Loisirs fait part que la date limite pour la construction du centre est le premier juin 1981.

La Commission Scolaire et la Fabrique accrochent sur une bande de terrain de 6 pieds de largeur.

Le Comité des Loisirs décide de mettre la population de Drummondville au courant de la situation par un communiqué de presse.

Juin 1981 Signature du contrat pour l'acquisition du terrain de la Fabrique qui elle-même l'a échangé avec la Commission Scolaire contre une bande de terrain équivalente. Le Comité des Loisirs acquiert le terrain pour 3 500\$, selon l'évaluation municipale.

Janvier 1982 Acceptation des plans définitifs du centre communautaire.

Décembre 1982 Fin des travaux de construction

Mars 83 Inauguration officielle du Centre Communautaire St-Pierre.

JUSTIFICATION DU PROJET

Plusieurs sondages furent menés tout au long du projet. La parution du Livre Blanc sur le loisir a eu un impact sur la consultation de la population.

Ces exercices ont toujours eu pour objet la justification du projet.

En octobre 1978, le Centre Communautaire St-Pierre consulte les 17 responsables des organismes du quartier⁵ pour connaître les besoins, les buts et les objectifs de chacun. Parmi les réponses, il faut conclure à l'appui unanime mais aussi le désir de chacun d'avoir un petit coin lui appartenant.

En juin 1979, 1073 enveloppes sont distribuées. 98.5% des 281 répondants sont favorables à la réalisation d'un centre communautaire dans la paroisse.

En février 1980, une autre subvention du gouvernement fédéral permet, avec l'aide de M. Guy Ménard, animateur communautaire à la Cité de Drummondville, de vérifier le portrait démographique du quartier et les besoins et habitudes de loisirs.

Le Centre Communautaire St-Pierre a donc su, tout au long des démarches, se donner des assises minimales. Ces étapes furent importantes dans les rapports avec la Ville et la Commission Scolaire.

FINANCEMENT DU PROJET

Le bilan pro-forma du 30 avril 1981 permet de faire le point sur le financement du projet. Le projet est évalué à 165 000\$ dont 15 000\$ pour l'équipement et le mobilier. La subvention de 90 000\$ du PAQ, ajoutée au 30 000\$ à recueillir en souscription populaire et un autre 25 000\$ en subventions diverses devraient permettre de financer le projet.⁶

Mais la réalité fut quelque peu différente. Les dépenses d'immobilisations furent semblables mais peu d'argent fut accessible pour le mobilier.

TABLEAU 16. DEPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LA CONSTRUCTION
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE⁷

Terrain	3 500\$
Bâtisse	145 577\$
Mobilier et équipement	3 189\$

C'est au niveau des revenus où les choses furent différentes. N'eut été de la participation substantielle de la Fabrique St-Pierre et Paul par un prêt à taux préférentiel et par l'achat des chaises et des tables pour une valeur de 5 000\$, le centre aurait eu quelques problèmes de financement.

TABLEAU 17. REVENUS POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE⁸

Ville de Drummondville	22 500\$
Gouvernement du Québec	22 500\$
Gouvernement du Canada	45 000\$
Souscription populaire	16 700\$
Emprunt à la Fabrique	40 000\$

Comme nous pouvons le constater, la souscription populaire et les subventions diverses ne donnèrent pas les résultats escomptés.

ANNEXE 8. PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIRS

L'expérience et le vécu en organisation communautaire ont été traversés par différents courants idéologiques et politiques.

Fort d'une représentation provinciale, le regroupement des centres communautaires de loisirs en fédération permet de dégager un acteur présentant l'expérience générale et spécifique de ceux-ci.

1.1 La naissance de la Fédération

Comme mentionné auparavant, la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs est née officiellement en 1976¹ de personnes impliquées au niveau des patros, principale expérience de loisir populaire au Québec.

A sa fondation, les membres du conseil d'administration représentent bien la visée provinciale de la Fédération et les objectifs éducatifs qui y sont rattachés.

Les membres du conseil d'administration de 1976 sont:

- Fernand Lacombe, Directeur général Patro Lévis
- Gilles Gosselin, Directeur général Patro Jonquière
- Yvan Larouche, Directeur général Patro Le Prévost
- Claude Perreault, Historien de Montréal
- Andréa Perron, Animatrice Patro Jonquière

C'est donc l'expertise et l'expérience des Patros qui mènent à la formation de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. La laïcisation des patros et les engagements gouvernementaux dans le champ du loisir sont des réalités favorisant la création d'un organisme rassembleur, une voix commune aux centres communautaires de loisirs.

En 1993, la Fédération regroupe 38 centres communautaires, dispersés dans 14 municipalités du Québec (voir annexe 1).

Les statistiques recueillies évaluent à 6.5 millions les entrées dans les centres

7. Lettres patentes de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs, Gouvernement du Québec. 23 juillet 1976.

communautaires de loisirs membres en 1991.²

TABLEAU 1. BUDGET 1991-92 FEDERATION QUEBECOISE DES CENTRES COMMUMAUTAIRES DE LOISIRS

REVENUS	TOTAL AU 31 MARS 1992	% DU BUDGET
Subvention MLCP	80000\$	46%
Cotisation des membres	19040\$	11%
Autofinancement	73813\$	42%
Commandites et dons	558\$	1%
TOTAL DES REVENUS	173411\$	100%
DEPENSES		
Salaires et D.A.S.	134443\$	71%
Déplacements et séjour	18487\$	10\$
Communication + publica.	11109\$	6%
Serv. professionnels	4025\$	2%
Entretien et loc. équip.	1718\$	1%
Location + entretien	9988\$	5%
Fourn + approvisionn.	8050\$	4%
Frais bancaires	191\$	
Assurances	634\$.5%
Cotisations	100\$	
Divers	406\$.5%
Immobilisations	56\$	
TOTAL DES DEPENSES	189207\$	100%
REVENUS - DEPENSES	(15796)\$	

(Tiré du rapport annuel 91-92)

2. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de loisirs. Document de présentation. Page 1.

Financée en grande partie par le gouvernement et les centres membres (voir tableau 1), la Fédération a comme objectifs:

- 1)" *Regrouper les centres communautaires privés de loisirs au Québec.*
- 2) *Regrouper et favoriser le développement d'organismes privés de loisirs, sans but lucratif, qui poursuivent les objectifs reconnus par la Fédération.*
- 3) *Offrir des services essentiels et polyvalents en matière de formation, d'information, de programmation, de recherche, d'administration et d'auto-financement.*
- 4) *Promouvoir et défendre les intérêts des centres communautaires privés de loisirs et, à cet effet, effectuer les représentations nécessaires auprès des corps publics et utiliser tout autre moyen destiné à la sauvegarde de leurs intérêts communs.*
- 5) *Oeuvrer à la définition d'une politique globale du loisir au Québec en relation avec les autres intervenants de ce secteur."*³

L'action communautaire au sens où l'entend la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs est bien résumée par Ann Ruel-Côté, directrice générale adjointe de la Fédération (voir annexe 2). Elle reprend des éléments de justifications de l'action des centres communautaires et des précisions sur le contexte d'intervention.

L'emphase est mis sur la prévention et l'expertise des centres à développer, par le loisir, des actions concrètes et un milieu de vie dynamique soucieux de s'attaquer aux problèmes de la société québécoise.

En résumé, l'action de la Fédération se divise en quatre secteurs.

1.1.1 Une action politique

La Fédération travaille principalement à la reconnaissance et au financement des centres communautaires de loisirs. Comme exemple, mentionnons la similitude entre les critères d'éligibilité pour le membership de la Fédération et les critères d'accessibilité du Programme de Soutien aux Centres Communautaires de Loisirs du gouvernement du Québec, géré depuis peu par le Ministère des Affaires Municipales.

La Fédération a toujours entretenu d'excellentes relations avec les fonctionnaires et sous-ministres du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. A titre d'exemple, nous joignons en annexe (voir annexe 3) l'allocution de M. Blackburn dans le cadre de la Semaine Nationale des centres communautaires de loisirs en octobre 1992.

Comme résultat, la Fédération a obtenu des augmentations substantielles (plus de

3. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. Règlements généraux. Adopté à Québec le 12 mai 1978.

20%) de l'enveloppe pour le programme de soutien aux centres malgré des gels sinon des coupures dans les autres secteurs d'activités.

1.1.2 Une action de visibilité

La Fédération assure la représentation des centres communautaires de loisirs aux différents endroits propices d'influencer le développement du loisir communautaire. A ce titre, la Fédération entretient des relations avec les autres fédérations de loisir, plusieurs ministères et organismes para-gouvernementaux (famille, CLSC, etc.).

De plus, la publication du bulletin "Milieu de Vie" rend visible les actions concrètes des centres dans différents domaines (voir annexe 4) et alimente la réflexion des animateurs-trices sur le terrain.

Finalement, le prix Lucien-Paquet lancé en 1990, sera "*offert chaque année à l'animateur, l'animatrice ou l'équipe d'animation du réseau des centres communautaires de loisirs qui aura été reconnu pour sa qualité d'être et d'agir*".⁴

Cette dernière initiative met en valeur une expérience représentant les objectifs poursuivis par la Fédération.

1.1.3 Une action économique

La Fédération regroupe et gère des services qui permettent à ses membres de réaliser des économies d'échelle et du même coup soutenir le financement de cette dernière.

A titre d'exemples, mentionnons les achats en commun de fournitures de bureaux, les coûts d'assurances avec un même courtier, la production d'outils de gestion des kiosques de Loto-Québec et l'achat en groupe des boissons gazeuses.

1.1.4 Une action d'entraide

La Fédération organise des stages de formation, des colloques, des rencontres d'échanges avec l'ensemble des centres communautaires de loisirs regroupés en trois régions. La publication d'instruments pédagogiques vient ajouter à l'action d'entraide.

Même si les moyens sont aujourd'hui très limités et le membership très hétéroclite, on sent le besoin de la Fédération d'agir au nom des centres communautaires de loisirs.

4. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. Le prix Lucien Paquet, dans Milieu de Vie. Décembre 1990-Janvier 1991. Volume 14 numéro 3. Page 1.

1.2 La parole de la Fédération

La Fédération Québécoise des Centres Communautaires de loisirs supporte et proclame le caractère communautaire réel des centres communautaires de loisirs. Dans un document d'orientation et de présentation, la Fédération donne des détails plus précis sur le projet des centres communautaires. *"Le centre communautaire de loisirs est d'abord et avant tout un milieu de vie où les valeurs véhiculées favorisent l'éducation et le développement intégral de la personne de même que la prise en charge de leur milieu par les utilisateurs."*⁵

La Fédération définit son action comme une action sociale, "*une action collective qui bâtit la société avec un préjugé pour le démunie.*"⁶

La Fédération définit aussi la spécificité de l'intervention des centres communautaires de loisirs. Cette spécificité passe par cinq points vérifiables.

Premièrement, un centre communautaire a une gestion démocratique: un organisme à but non lucratif, présence d'au moins un directeur général et d'autres personnes rémunérées et un haut pourcentage d'auto-financement.

Deuxièmement, un centre communautaire est un lieu de rassemblement: "*situé dans des milieux urbains, le centre se préoccupe de l'accessibilité de tous en portant une attention particulière à la classe ouvrière..*"⁷; le bénévolat est la force majeure du centre communautaire de loisirs et l'essence même de son milieu de vie. Les bénévoles et participants sont activement liés à l'organisation, l'animation, le financement et la gestion du centre. Le centre communautaire de loisirs soutient ses bénévoles.

Un centre communautaire est troisièmement une école de vie: le centre privilégie davantage l'animation de chaque clientèle d'âge favorisant ainsi le contact direct avec l'usager en proposant et véhiculant des valeurs définies par les orientations et les objectifs.

Quatrièmement, le centre communautaire est porteur d'un projet éducatif: "*il rejoint directement la ligne de pensée des trois spécificités communes de l'ensemble des centres,*

5. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de loisirs. Document de présentation. Page 1.

6. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. Rapport annuel 1991-1992. Page 19.

7. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de loisirs. Document de présentation. Page 2.

soit: être un authentique milieu de vie, favoriser l'éducation et le développement intégral de la personne et réaliser un projet social."⁸

"Tout comme la famille, l'action du centre communautaire se veut éducative: une éducation qui concerne toutes les dimensions de la personne, qui veut donner la chance à chacun de devenir ce qu'il est et de s'épanouir pleinement. A l'encontre de l'école où les programmes sont imposés par le ministère, le centre communautaire jouit d'une situation privilégiée. La relation éducative est souple et basée sur la réalisation des projets dont les objectifs sont formulés par les membres et les animateurs. Le caractère libre apparaît de plus un atout dans la relation. Une autre particularité du centre communautaire est celle de regrouper plusieurs clientèles et de les accompagner à travers les différentes étapes de la vie: de l'enfance au troisième âge."⁹

Finalement, un centre communautaire est une société qui se construit: en créant un milieu de vie, le centre est un agent important de prévention pour les jeunes et de prise en charge de la société par les adultes.

8. Ibid. page 4.

9. Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisirs. La vie des centres, dans Milieu de Vie. Volume 14 numéro 6. Juin-Juillet 1991. Page 6.